

Commission du Budget, de la Fonction publique, de  
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

---

14 MARS 2022

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 MARS 2022 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	4
1.2	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Pension des agents contractuels de la fonction publique».....	5
1.3	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Formations face aux violences de genre à l'École d'administration publique (EAP) Wallonie-Bruxelles» .....	6
1.4	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Poursuite du processus de sélection des candidats pour le certificat de management public (CMP)» .....	8
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Arrêt de la Cour constitutionnelle relatif au décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (décret "Bâtiments scolaires")» (Article 78 du règlement)</b>	<b>11</b>
<b>3</b>	<b>Question orale de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Décision de la Cour constitutionnelle de suspendre le décret "Bâtiments scolaires"» (Article 78 du règlement)</b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)</b>	<b>29</b>
4.1	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Chantier du bâtiment E sur le campus de La Plaine» .....	29
4.2	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Abbaye de la Cambre» .....	30
4.3	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Travaux de la section belge de l'École internationale du SHAPE» .....	33

4.4	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Hausse des prix des énergies» .....	35
4.5	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Impacts financiers de la hausse des prix énergétiques pour le chantier de la rénovation des bâtiments scolaires» .....	35
4.6	Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien financier aux écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) face à l'explosion des coûts énergétiques» .....	35
4.7	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Îlots de chaleur à Bruxelles».....	41
4.8	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Soutien aux écoles pour installer des box pour vélos» .....	43
4.9	Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'avis défavorable remis par le collège communal de Nivelles à propos de la redynamisation du campus de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)» .....	44
4.10	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gestion des ressources humaines à l'Athénée royal d'Evere».....	46
4.11	Question de M. André Antoine, intitulée «Conséquences sur les bâtiments scolaires de la réduction du financement européen relatif au Plan de relance de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	47
4.12	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Situation financière de l'Athénée royal de Ganshoren» .....	50
4.13	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Impact de l'augmentation du prix de l'énergie sur le budget de la Communauté française» .....	52

## 5 Ordre des travaux

55

**Présidence de M. Laurent Léonard, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, comme nous l’avons fait il y a plusieurs semaines pour les bâtiments scolaires, je voudrais aujourd’hui faire le point avec vous sur la stratégie immobilière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez annoncé vouloir instaurer une stratégie pour les infrastructures non scolaires en ce début d’année 2022. C’est une excellente idée, même si cela aurait dû être fait depuis longtemps. Les marchés de services ont été attribués, notamment pour que les géomètres fassent un relevé des bâtiments, que des modélisations énergétiques soient réalisées et que l’évaluation patrimoniale des grandes implantations bruxelloises soit effectuée. Vous avez également annoncé que des paramètres tels que la rationalisation des surfaces, la neutralité carbone ou la mise en œuvre des nouvelles façons de travailler seraient pris en considération.

Pourriez-vous faire le point sur l’avancement de ces dossiers? La stratégie annoncée a-t-elle été adoptée ou est-elle sur le point de l’être? Compte tenu des objectifs du contrat d’administration, de l’évolution des besoins en postes de travail dans le contexte post-pandémique, des opportunités éventuelles de rationalisation des surfaces utilisées et des recommandations formulées par la Cour des comptes dans son 33<sup>e</sup> cahier d’observations, quelles sont les grandes orientations retenues en termes de gestion du patrimoine?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les éléments permettant d’envisager les grandes lignes à venir de la stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient attendus dans le courant du premier trimestre de cette année. Votre question est donc pertinente, Monsieur le Député. Cependant, si la plupart des marchés annoncés précédemment – incluant notamment les marchés de services liés au relevé des bâtiments ou à l’évaluation patrimoniale des grandes implantations bruxelloises – ont bien été attribués, leur exécution a pris un peu de retard. Les données nécessaires devraient être disponibles vers la fin du second trimestre. Tout en tenant compte

des objectifs de neutralité carbone et de mise en œuvre des nouvelles façons de travailler, ces données nous permettront notamment de développer des perspectives en termes de rationalisation des surfaces, de fonctionnalité, de visibilité, de gestion, de synergies. Nous devons faire preuve de patience, mais avançons dans le dossier.

**M. Yves Evrard (MR).** – J’espère que ce cadastre sera établi en concordance avec celui des bâtiments scolaires. Cela assurerait une correspondance entre bases de données de nature à mieux outiller la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’avenir.

### ***1.2 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Pension des agents contractuels de la fonction publique»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s’est engagé à «examiner au sein du comité de secteur la problématique de la carrière des contractuels afin d’améliorer leurs carrières et leurs pensions».

Monsieur le Ministre, l’année dernière, vous avez affirmé que vos services travaillaient sur trois mesures: l’adoption d’un projet d’arrêté permettant de donner un statut au personnel contractuel engagé à durée indéterminée, l’adoption d’un projet d’arrêté instaurant la primauté du recrutement statutaire et le développement d’une stratégie visant à renforcer ce recrutement statutaire. Vous avez également indiqué qu’une réflexion était en cours à propos des pensions. Bien entendu, ce volet doit faire l’objet d’un accord préalable au sein du gouvernement.

Cette réflexion a-t-elle déjà abouti à des premières conclusions? Sans préjuger des décisions qui pourraient être prises à ce sujet et en considérant les difficultés financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, disposez-vous d’estimations prudentes sur l’incidence budgétaire du scénario recourant à un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mon administration m’a fait parvenir un premier rapport sur les pensions complémentaires. Celui-ci analyse abondamment la question en abordant plusieurs aspects: l’écart entre les pensions des agents statutaires et celles des agents contractuels, la manière dont cet écart pourrait être comblé, les différents véhicules financiers utilisables pour instaurer un second pilier de pension et les estimations relatives au potentiel coût d’une telle opération. Toutefois, ce rapport fait encore l’objet de discussions entre mon cabinet et l’administration. Je ne peux donc pas encore indiquer les futures orientations de ce dossier ou les propositions que je formulerai au sein du gouvernement.

En revanche, je peux aborder les premières estimations budgétaires. L'administration se base sur l'hypothèse selon laquelle la Communauté française opterait pour l'instauration d'un plan de pension correspondant à 3 % de la masse salariale du personnel contractuel. Une telle cotisation représenterait déjà un impact budgétaire de 4 136 680 euros. À ce montant s'ajoute également l'obligation légale d'un rendement de 1,75 % que la Communauté française serait tenue de combler si le rendement du plan de pension devait être inférieur. Cet impact est donc déjà assez important, a fortiori au regard de la situation financière de la Communauté française.

Par ailleurs, d'après l'une des premières conclusions ressortant du rapport, malgré cet investissement, la différence entre pensions du secteur privé et du secteur public serait loin d'être comblée et les effets seraient surtout visibles à long terme. Ces éléments devront être pris en compte dans les propositions de décisions relatives à ce dossier.

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, j'entends que le rapport est en bonne voie et que cette question est toujours en cours d'analyse. Nous pourrions débattre des choix à opérer après les discussions préliminaires au sein du gouvernement.

### ***1.3 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Formations face aux violences de genre à l'École d'administration publique (EAP) Wallonie-Bruxelles»***

**M. Yves Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, vous nous aviez confirmé que les formations prévues dans le cadre du Plan «Droits des femmes» adopté en septembre 2020 et du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes (2020-2024) seraient intégrées dans le programme de l'École d'administration publique (EAP). Ce projet nécessitait au préalable d'identifier les types de fonctions visées par ces formations, les contenus y afférents ainsi que le nombre de personnes concernées.

Comme vous l'aviez souligné, il s'agit de former le personnel non seulement à l'écoute des victimes, mais aussi au meilleur accompagnement possible de celles-ci, ce qui est légitime. *In fine*, le travail préparatoire évoqué devait être suivi par un appel d'offres lancé auprès des opérateurs de formation. L'objectif était de dispenser les formations lors du second trimestre de l'année 2022.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Quelles sont les principales orientations et les lignes de force déjà retenues pour la mise en œuvre de ce chantier? Quels sont les publics et les contenus visés? Enfin, disposez-vous d'un calendrier plus affiné et actualisé sur le lancement de ces formations, sachant que la crise sanitaire a retardé les échéances?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Comme je l’ai annoncé en mai dernier, la Direction générale de l’égalité des chances et la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) mènent des travaux en vue d’intégrer au programme de l’EAP les formations prévues dans le cadre du Plan «Droits des femmes» et du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. L’EAP doit encore être associée aux travaux de ces deux directions. À ce jour, il n’existe pas encore, dans l’offre de l’école, de formations concernant spécifiquement les violences sexuelles, le sexisme et les autres faits portant atteinte aux femmes. Il n’en demeure pas moins que ces problématiques sont traitées de manière indirecte dans l’offre actuelle de l’EAP, notamment dans les formations portant sur la culture du bien-être et la formation des managers.

En ce qui concerne la culture du bien-être, l’école propose aujourd’hui notamment une formation «Culture organisationnelle – intervenants bien-être», dont l’objectif est d’étudier «comment contribuer à créer une culture organisationnelle d’entreprise axée sécurité, santé et bien-être au travail». Cette formation permet de découvrir et de mettre en pratique des techniques menant à changer les comportements managériaux, mais aussi à insuffler une culture d’entreprise centrée sur la sécurité, la santé et le bien-être au travail. Elle accorde une attention particulière aux risques psychosociaux et un volet s’intéresse spécifiquement aux discriminations et aux violences faites aux femmes. Deux sessions destinées uniquement aux agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont planifiées en 2022.

La formation «Personne de confiance», dont le contenu est balisé par le code du bien-être, traite du harcèlement sexuel. Deux sessions seront organisées en 2022. La formation «Personne de confiance supervision» est suivie tous les ans. Elle traite des aspects plus pratiques de ce rôle, aiguillant ainsi les personnes de confiance dans la façon dont elles peuvent traiter ce type de situation. Deux groupes sont planifiés en 2022.

La formation «Intégration de la dimension de genre dans les politiques et budgets», qui aborde les concepts de sexe et de genre, permet d’identifier les inégalités entre les hommes et les femmes et explique en quoi consiste l’approche intégrée de la dimension de genre (*gender mainstreaming*). Deux sessions ont été organisées en 2021. Cette formation sera transférée en 2022 au Service compétences et conseil carrière du ministère pour développer son contenu de manière spécifique.

L’EAP a introduit une sensibilisation à cette problématique dans la future formation de base des nouveaux managers de l’administration, qui a été entièrement revue pour 2022. À cet effet, une réunion s’est tenue le 23 décembre 2021 avec la Cellule pour l’élimination des violences faites aux femmes (CEViF), afin de nourrir le futur programme en matière de bien-être et de qualité de vie. L’objectif est d’outiller les managers afin qu’ils puissent gérer la souffrance

émotionnelle, la violence faite aux femmes, la discrimination, et mettre en œuvre l'approche intégrée de la dimension de genre.

Au-delà de cette sensibilisation, l'EAP propose aux managers des programmes de formation en matière de compétences comportementales (*soft skills*) dans des conditions délicates. Il s'agit par exemple de la formation pilote à l'«attitude coach», qui a été lancée en septembre dernier et qui a été suivie par sept managers du ministère. Dans la foulée de ce premier groupe pilote qui existe depuis novembre 2021, sept autres agents du ministère suivent une formation dans un groupe spécifique. Cette nouvelle formation a divers objectifs: instaurer un climat bienveillant au sein des équipes, libérer la parole au sein de celles-ci, réagir adéquatement lorsque sont révélées des situations émotionnelles fortes comme les violences faites aux femmes, qu'elles aient lieu dans la sphère professionnelle ou privée. Grâce à l'expérience acquise avec ce programme pilote, la nouvelle formation de base outillera les managers en matière de compétences comportementales. Sept jours et demi seront consacrés à cette formation.

Pour les managers qui voudront approfondir leurs compétences relatives à la gestion de la charge émotionnelle, une formation en cours de construction devrait voir le jour à la fin de 2023.

**M. Yves Evrard (MR).** – Je me réjouis de constater qu'une structure et un maillage sont en cours d'installation. Cette situation est de bon augure. Vous avez rappelé la notion de bien-être au travail, qui englobe plusieurs facettes. Nous devons y être attentifs et nous concentrer sur des problématiques plus spécifiques qui sont particulièrement d'actualité.

#### ***1.4 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Poursuite du processus de sélection des candidats pour le certificat de management public (CMP)»***

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Je me réjouis de la création du certificat de management public (CMP) et des premières étapes pour la concrétisation de ce CMP. C'est un point positif pour la promotion des valeurs démocratiques; le groupe Ecolo se joint d'ailleurs aux efforts fournis à ce sujet.

Le processus de sélection a été enclenché. Il vise à octroyer l'accès à une formation menant à la délivrance du CMP à une nouvelle cohorte d'étudiants. Pour les écologistes, cette initiative est positive et il est essentiel de poursuivre en ce sens afin de garantir l'accès au CMP à tout le monde.

Certains participants à la première sélection ont cependant attiré l'attention de députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de Wallonie sur le fait que quatre questions du premier questionnaire à choix multiple, récemment rempli par les candidats dans le cadre du processus de sélection, auraient été annulées. Dans un courriel, le Selor, un des soumissionnaires du CMP, a informé les participants de la suppression de ces questions en raison

d'objections émises par certains candidats. Par conséquent, plusieurs résultats auraient été revus à la hausse ou à la baisse. Selon certaines informations à recouper, des personnes auraient dès lors été exclues du groupe des 80 personnes admises à l'épreuve suivante, tandis que d'autres auraient été intégrées à ce groupe. Si ce fait est avéré, il pourrait conduire à des recours conformément aux procédures prévues.

Monsieur le Ministre, avez-vous reçu les mêmes informations? Dans l'affirmative, les avez-vous vérifiées? Sans entrer dans les détails, pouvez-vous expliquer ce qui posait problème dans les questions annulées? Comment avez-vous garanti la poursuite sereine et constructive de cette procédure, qui reste utile et nécessaire? Selon moi, le processus devrait se dérouler jusqu'au bout et être le plus stable possible. Comment avez-vous évalué ce dysfonctionnement avec les parties prenantes, dont l'École d'administration publique (EAP), le Sclor et les universités concernées? Quelles mesures avez-vous prises afin qu'une telle situation ne se reproduise plus?

Par ailleurs, ce premier appel permettrait d'analyser les profils des candidats. En effet, j'accorde une grande importance à la diversité des profils. Quels sont les profils et diplômes des 355 candidatures jugées comme recevables? De même, quels sont les diplômes et profils des 80 personnes sélectionnées à l'issue de la première épreuve?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le processus de sélection des candidats au CMP a effectivement rencontré un souci, qui a conduit à l'annulation de plusieurs questions de la première épreuve de sélection. Cet incident m'a fortement énervé.

En effet, à la suite de la communication des résultats de cette épreuve, chaque candidat a pu consulter sa copie. En raison de différentes interpellations des candidats sur les questions, le jury des épreuves a décidé d'annuler trois questions. Il en avait déjà annulé une autre, préalablement à la communication des résultats. Ces questions ont notamment été annulées en raison de leur formulation, qui n'était pas univoque et qui pouvait porter à interprétation. Un autre motif est le fait que, contrairement à l'énoncé indiquant spécifiquement qu'une seule solution était correcte pour chaque question, plusieurs réponses étaient parfois possibles.

L'annulation des trois questions supplémentaires a modifié les résultats des candidats et, ce faisant, la composition du groupe des 80 lauréats. Deux candidats, au départ lauréats, ne le sont plus. En outre, sept candidats, qui n'étaient pas dans les premiers, font désormais partie des lauréats. Ce différentiel s'explique par le fait que plusieurs candidats sont désormais classés *ex aequo*. Les deux candidats qui ne font plus partie des lauréats ont été avertis par le SPF *Beleid en ondersteuning* – Stratégie et appui (BOSA). Quant aux sept can-

didats qui sont désormais lauréats de la première épreuve, ils ont présenté la seconde épreuve les 9 et 10 mars 2022.

La décision de revoir le classement avait pour but de corriger une erreur administrative et visait à garantir l'égalité de traitement de chacun des participants à la procédure. Une autorité administrative constatant des irrégularités dans un acte adopté est tenue d'intervenir. Procéder autrement aurait mis notre administration dans une position difficilement justifiable en cas de recours.

Cette décision n'aura néanmoins pas d'incidence sur l'organisation de la suite du cycle 3 et le calendrier des prochaines étapes sera respecté.

Cet incident est toutefois éminemment regrettable. Dès que j'ai eu connaissance de ce problème, j'ai demandé à ce que l'EAP me remette un rapport afin de comprendre les raisons qui ont conduit à cette situation et d'évaluer les pistes de solution pour éviter que cela ne se reproduise dans les prochains cycles de formation. Sur la base des informations que j'ai reçues, plusieurs mesures suivantes ont été identifiées et seront déployées.

Premièrement, les lauréats de la première épreuve seront informés du passage à l'épreuve suivante après un délai de consultation des copies de minimum quinze jours. Ce délai permet de réduire au maximum le risque de communiquer les résultats d'un classement non définitif.

Deuxièmement, un processus de relecture des questions plus approfondi sera instauré afin de limiter les difficultés liées à une mauvaise rédaction.

En ce qui concerne les profils des participants aux épreuves, BOSA a fourni les statistiques suivantes: parmi les 369 candidats inscrits aux épreuves, on compte 58 % d'hommes et 42 % de femmes. De plus, 61 % des candidats ont été identifiés comme étant issus de la fonction publique et 7 % du secteur privé. Les 32 % de candidats restants n'ont pas pu être rattachés à l'une de ces catégories.

Parmi les candidats admis à la deuxième épreuve, il y a 57,5 % d'hommes et 42,5 % de femmes. Par ailleurs, 71 % des candidats ont été identifiés comme étant issus de la fonction publique, 3 % du secteur privé et les 26 % restants n'ont pas pu être rattachés à l'une de ces catégories. Pour ce qui est des diplômes des candidats, la seule information communiquée par BOSA concerne les profils juridiques, qui représentent environ un tiers des lauréats à l'issue de la première épreuve.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie chaleureusement pour la clarté de vos propos. Je partage votre énervement et vos regrets par rapport à ce qu'il s'est passé. Il faut tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement du processus, notamment pour les prochains appels.

Je suis ravi d'entendre que le processus suit son cours et qu'il ait subi des corrections. Néanmoins, je souhaiterais attirer votre attention sur les derniers

chiffres que vous avez transmis, en raison du nombre élevé de profils juridiques. La proportion entre les secteurs public et privé est relativement interpellante, d'autant plus que notre volonté conjointe est d'assurer l'accès à tous. Cependant, il ne s'agit pas que d'une question d'examen, mais aussi de candidats. En effet, beaucoup de personnes viennent du service public. Il faudrait peut-être revoir la procédure pour les prochains appels afin d'avoir un maximum de personnes de la société civile.

Il serait pertinent de suivre ce qu'il adviendra des deux personnes qui n'ont pas été reprises dans la seconde sélection. Elles ont le droit d'introduire un recours. De même, il serait intéressant de discuter avec les différents acteurs du Selor et des universités concernées qui ont participé à l'élaboration de l'examen. Vous avez évoqué des délais plus longs et une méthode qui permettrait d'éviter que cette situation ne se reproduise et c'est une bonne chose.

*( M. Jean-Pierre Lepine prend la présidence )*

**2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Arrêt de la Cour constitutionnelle relatif au décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (décret "Bâtiments scolaires")» (Article 78 du règlement)**

**3 Question orale de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Décision de la Cour constitutionnelle de suspendre le décret "Bâtiments scolaires"» (Article 78 du règlement)**

**M. le président.** – Cette interpellation et cette question orale sont jointes. *(Assentiment)*

**M. André Antoine (cdH).** – Ce qui devait arriver est arrivé! Nous l'avions prédit, nous vous l'avons dit et répété, mais vous ne nous avez malheureusement guère entendus, Monsieur le Ministre.

J'imagine que vous avez pris connaissance de l'arrêt de la Cour constitutionnelle n° 32/2022 du 24 février 2022. Cet arrêt suspend partiellement le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen (décret «Bâtiments scolaires»). Comme nous le craignons à l'époque de l'examen du décret, la Cour constitutionnelle a finalement été saisie d'une demande en suspension et en annulation portée, entre autres, par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), l'Union francophone des associations de parents de

l'enseignement catholique (UFAPEC) et plusieurs enseignants et écoles. Au total, ce sont près de 30 requérants qui se sont joints à la démarche. Ils représentent une communauté éducative beaucoup plus large, très mécontente d'un dispositif décrétoal qui ne respecte pas la Constitution.

Cet arrêt ne vous a sans doute pas vraiment surpris. Vous aviez probablement promis au gouvernement d'aller jusqu'au bout, et ce, afin d'être agréable à certaines personnes qui vous entourent. Vous aviez probablement promis de tenter d'être utile à un réseau bien particulier plutôt qu'à l'ensemble des acteurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces derniers mois, mon groupe et moi-même n'avons eu de cesse de vous mettre en garde quant au funeste sort que la haute juridiction réserverait à ce texte. Nous avons lancé des avertissements durant les discussions du budget 2022 et du décret lui-même, nous avons déposé des amendements et nous avons soumis une proposition de décret. Nous avons tout essayé pour porter notre message à votre connaissance et à celle du gouvernement, sans malheureusement aboutir au résultat espéré.

Quand une minorité est brimée par rapport à un principe constitutionnel, il est heureux que notre État de droit prévoit des recours devant la Cour constitutionnelle. La Cour a été particulièrement dure à votre égard et à celui du gouvernement. Manifestement, le décret porte atteinte aux fondements constitutionnels sur lesquels repose l'organisation de notre enseignement.

En commission, vous avez assumé, sans jamais l'expliquer, une telle inégalité de traitement entre les réseaux et les élèves. En effet, nous devons parler plus d'élèves que d'institutions. Vous vous réfugiez derrière une règle mathématique. Vous dites: «Nous sommes trois à croire au décret.» Toutefois, je n'ai pas trouvé de réelles raisons justifiant une telle différence de traitement. Par ailleurs, la Cour, très attentive à vos réponses ou à celles de vos représentants, n'a pas compris cette inégalité.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de décret a été particulièrement assassin par rapport à l'inégalité de traitement, l'inégalité des taux de subventionnement, le rôle très discutable d'une administration qualifiée de juge et partie, l'atteinte grave aux droits de la propriété. Quand le Conseil d'État, qui ne répond pas aux mêmes considérations politiques que notre Assemblée, donne un avis aussi féroce, il aurait été sage que vous revoyiez et amendiez le texte, surtout vu l'enjeu extrêmement important du dossier. D'ailleurs, nos points de vue convergent sur cet enjeu: il convient de créer un bien-être pédagogique en phase avec une utilisation rationnelle de l'énergie, étant donné l'explosion actuelle des coûts énergétiques et les économies à réaliser dans ce domaine.

Pour ces différentes raisons, même si un examen sur le fond en annulation aura lieu, la Cour constitutionnelle a d'ores et déjà suspendu à titre de première lec-

ture les articles 5 et 19 du décret. L'article 5 concerne la clé de répartition du subventionnement et l'article 19 porte sur le taux de financement.

Selon la Cour, la clé de répartition entre le réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui reçoit 41,15 % des fonds, le réseau officiel subventionné qui, lui, bénéficie désormais de 34,12 % – vous avez donc entendu la voix des bourgmestres et échevins – et le réseau libre subventionné confessionnel ou non qui perçoit 24,73 %, n'est pas «raisonnablement justifiée». La Cour ajoute que «le caractère disproportionné de la clé de répartition est accentué par le fait que la Communauté française a réservé 41,15 % des subventions accordées sur la base du décret attaqué au réseau d'enseignement qui scolarise 15 % de la population scolaire en Communauté française». Nous vous l'avons d'ailleurs toujours fait remarquer.

Comme en réunion de commission où vous n'aviez pas réussi à nous convaincre, vous avez tenté de vous défendre en invoquant l'état des bâtiments scolaires organisés par la Communauté française, censés être plus dégradés que ceux des autres réseaux. Même si cette affirmation correspond à une certaine réalité, elle est gratuite dans la mesure où elle n'est jamais accompagnée de pièces prouvant la différence dans l'état des bâtiments. Jamais vous n'établissez le rapport de proportionnalité entre l'état des bâtiments et l'avantage considérable que vous réservez à un seul réseau d'enseignement. Du reste, cet argument a été balayé par la Cour: «Le seul fait que le parc immobilier du réseau d'enseignement de la Communauté française serait, en comparaison avec le parc immobilier des autres réseaux d'enseignement, constitué de davantage de pavillons préfabriqués – à le supposer établi – ne permet pas de justifier l'octroi à ce réseau d'enseignement d'une enveloppe globale proportionnellement plus importante, sans qu'il soit tenu compte des besoins effectifs des pouvoirs organisateurs, indépendamment de leur appartenance à un réseau». Autrement dit, compte tenu des besoins effectifs des autres réseaux, l'inégalité de traitement dont profite WBE et que la Cour juge disproportionnée ne se justifie pas par l'état des bâtiments. Si vous vouliez persister dans cette direction, il aurait fallu que vous trouviez un autre argument que celui des pavillons. Cet argument-là a été balayé par la Cour constitutionnelle.

Pour ce qui concerne le taux de financement, la Cour juge injustifié d'opérer une différence entre les réseaux et elle suspend donc la mesure. Si le décret prévoit que les bâtiments scolaires, propriété ou copropriété de la Communauté française, peuvent bénéficier d'une subvention à concurrence de 82,5 %, sans qu'un plafond ait été fixé, le subventionnement pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire, propriétés du réseau libre est, lui, limité à 65 % avec un plafond de 2 millions d'euros. Il apparaît peu probable, au terme de la procédure du recours d'annulation, que l'expropriation du réseau libre que vous organisez par décret, sans pour autant la prévoir pour le réseau officiel subventionné, ait lieu. Je crains dès lors que l'arrêt sur le recours en annulation contre le décret «Bâti-

ments scolaires» soit encore plus assassin que ne l'était déjà celui sur le recours en suspension.

Vous évoquez l'existence d'un support financier externe tel que ce fameux «argent noir des Pères Blancs». Ce mythe du 19<sup>e</sup> siècle a aussi été balayé par la Cour constitutionnelle qui estime qu'il s'agit surtout de tenir compte des besoins réels des différents établissements pour déterminer les taux de financement des projets. D'après les conclusions de la Cour, «Une différenciation par enveloppe et donc par réseau n'est pas pertinente». Elle conclut dès lors à un préjudice grave et difficilement réparable porté à l'égard des requérants.

Ce constat est grave, car l'état des bâtiments est désastreux! Vous avez suscité l'espoir en proposant un réel dispositif. Vous avez annoncé un plan d'un milliard d'euros qui s'est vite révélé inactif puisqu'il ne prévoyait pas le moindre euro de liquidation en 2022: dès lors, vous pouvez créer un encours et prévoir des engagements.

Il y a urgence, compte tenu du dispositif européen qui court jusqu'en 2026. Peut-être bénéficierons-nous d'un petit allongement des délais – c'est en tout cas ce que nous a indiqué Mme Turtelboom en commission chargée de Questions européennes au Parlement de Wallonie. Il y a urgence, eu égard à l'appel à projets que vous avez lancé et aux menaces qui pèsent sur les montants que l'Union européenne attribue à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand bien même ce dispositif européen n'existerait pas, quand bien même cet agenda serré ne s'imposerait pas à notre entité, quand bien même vous ne voudriez pas nous entendre, aujourd'hui, la situation des bâtiments dans beaucoup d'écoles – quel que soit leur réseau – exige un traitement approprié et égal.

Je ne comprends pas que vous défendiez encore de telles discriminations au 21<sup>e</sup> siècle. Je suis interpellé par le fait que votre parti, qui se fait souvent le chantre de la correction des inégalités et qui réclame la justice sociale dans toute une série de domaines, puisse à ce point entretenir les discriminations.

Nous attendons donc la décision finale de la Cour! Suspension vaut souvent annulation! Une annulation entraînera à son tour d'autres conséquences.

Dès lors, quelles sont les conséquences concrètes de cet arrêté en suspension? Allez-vous suspendre l'examen des demandes, puisqu'il est nécessaire de revoir la clé de répartition? Envisagez-vous à cet effet de déposer un projet de décret correcteur et d'accepter le dépôt d'amendements parlementaires? Si oui, les nôtres sont prêts: nous avons au moins cet avantage d'avoir déposé une proposition de décret que nous avons appelé «décret réparateur» avant même que la Cour ne se prononce. Nous avons souhaité obtenir l'avis du Conseil d'État sur cette proposition de décret, pour ne pas perdre de temps et pour savoir si nous étions sur la bonne voie. Nous voulions rester modestes, mais tout à fait efficaces. J'ai d'ailleurs écrit au président de notre Assemblée et j'attends malheu-

reusement encore toujours sa réponse. Peut-être qu'après l'arrêt de la Cour, il prendra sa plume pour m'apprendre quelle suite il réservera à notre demande. Avec ma petite expérience de président d'une assemblée parlementaire, j'avoue que j'ai du mal à comprendre pourquoi M. Demotte ne répond pas à notre demande légitime d'une consultation du Conseil d'État. J'ai du mal à comprendre cette absence de réponse, surtout après que la Cour constitutionnelle a suspendu un dispositif décrétoal en la matière.

Dès lors, Monsieur le Ministre, outre une réparation du texte, comptez-vous augmenter les crédits? Ce n'est pas vers l'Union européenne qu'il faudra se tourner. Envisagez-vous l'inscription de crédits de liquidation dans le fameux plan d'un milliard? Encore faudra-t-il que ce plan obéisse aux règles d'égalité de traitement! Si, dans un nouveau projet de décret, vous revenez avec les mêmes règles iniques, absconses et dépassées, vous ne ferez que perdre du temps à celles et ceux qui croient à un enseignement de qualité, quel que soit le type d'école fréquentée.

Vous êtes un homme d'expérience. J'ai l'espoir que vous n'allez pas répéter deux fois les mêmes erreurs et injustices. L'enseignement libre, depuis un arrêt de la Cour d'arbitrage, est considéré comme un service public fonctionnel. Quand le législateur consacrera-t-il définitivement cette notion de service public?

Jamais au niveau fédéral, on n'oserait déposer un texte de financement pour les hôpitaux qui serait aussi discriminant que celui-ci l'est pour l'enseignement! Jamais! J'espère que ceux qui, ici, défendent l'intérêt d'une démarche associative, libre et autonome, se réveilleront enfin! Mettez-vous à la recherche d'une solution! Mais cette solution n'est bonne que si elle respecte la Constitution!

Lorsque nous siégeons dans la commission de la révision de la Constitution en 1988, Michel Lebrun et moi-même avons d'ailleurs émis cette condition: nous étions favorables à une communautarisation de l'enseignement pour autant que tous les points importants en la matière soient traités par décret. Déjà à l'époque, nous avons exigé que ces textes soient soumis à la Cour d'arbitrage. Je pense que nous avons raison!

En 2022, le Conseil d'État, la Cour constitutionnelle et l'opinion publique n'acceptent plus les vieux schémas d'antan qui favorisaient, de diverses manières, un réseau par rapport à un autre. Vous avez l'opportunité de vous inscrire dans l'histoire, Monsieur le Ministre, en rectifiant le tir. Toute erreur peut être corrigée!

Je ne peux pas m'imaginer que vous ayez cru dans ce dispositif de financement. Je ne peux pas le concevoir, car je sais que vous êtes un homme moderne. Je ne peux pas imaginer que vous allez vous entêter dans cette voie. Comme le dit un vieux proverbe latin, «l'erreur est humaine, mais persévérer dans son erreur est

diabolique». J'espère vous serez légaliste et que vous respecterez l'égalité de traitement entre les réseaux, comme le prévoit la Constitution.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Le 24 février dernier, la Cour constitutionnelle a suspendu le décret «Bâtiments scolaires», plus particulièrement l'article de ce décret qui organise la répartition des fonds. Comme vient de l'expliquer M. Antoine, la Cour a ainsi donné raison aux parties qui ont introduit un recours contre ce décret, comme le SeGEC. La Cour argumente que la répartition des fonds entre les différents réseaux est basée sur un traitement disproportionné, qui n'est pas correctement justifié. Elle parle de «grief sérieux», ce qui n'est pas anodin.

Cette suspension pose évidemment de graves questions quant aux projets qui ont déjà été soumis et à la suite du financement des rénovations. Monsieur le Ministre, comment allez-vous procéder pour vous conformer à la décision de la Cour: réviser le décret ou élaborer un nouveau texte? Quelle procédure allez-vous suivre? Qu'envisagez-vous afin que les projets déjà approuvés puissent être financés comme prévu? Quel sera l'impact de cette décision sur le chantier des bâtiments scolaires et sur la réalisation du cadastre des travaux à réaliser?

**M. le président.** – La parole est à M. Léonard.

**M. Laurent Léonard (PS).** – En ce qui me concerne, j'entends littéralement retentir les sirènes des pompiers tant j'ai l'impression que les pyromanes ont été lâchés dans les cours de nos écoles. Monsieur Antoine, bien je vous apprécie énormément, je vous trouve fantastique: lorsque vous avez une idée en tête et que vous êtes engagé dans une voie, fût-ce parfois à contresens, vous foncez tête baissée. Même dans un cul-de-sac, vous ne déviez pas de votre route au risque, de loin en loin, de franchir la ligne blanche.

Je siège depuis quelques mois au sein de la commission du Budget et je suis surpris de constater avec quelle conviction et quel engagement vous vous appropriez, Monsieur Antoine, vos vérités. Prenons l'exemple de l'histoire de notre enseignement, dont vous nous avez parlé – vous me préservez de toute discussion sur cette question puisqu'il ne m'appartient pas d'y intervenir en ma qualité de président de notre commission. Sur ce thème, je constate que lorsque vous croyez en vos propres erreurs ou mauvaises interprétations, ou simplement lorsque cela vous arrange, vous mettez malheureusement de côté l'indispensable discernement qui doit nous animer.

La critique est importante, Monsieur le Ministre, mais le discernement est un exercice méthodique. Malgré toute la sympathie qui m'anime à votre égard, Monsieur Antoine, je garde depuis le début un goût de trop peu sur cette question. Elle a, en effet, un côté «déjà vu». Je citerais ici Charles Nodier: «Quiconque est parvenu à discerner le bien du mal a déjà perdu son innocence.» Quiconque croirait encore à l'innocence de M. Antoine dans ce dos-

sier serait probablement considéré lui-même comme innocent. Au sein de cette Assemblée, je ne doute pas que personne ne le souhaite. Ce serait même à mes yeux, Monsieur Antoine, une forme d'affront tant je vous considère comme particulièrement intelligent et affûté sur ce sujet. Vous connaissez évidemment très bien les enjeux de ce dossier. Vous avez choisi depuis bien longtemps de défendre une cause, ce qui est tout à fait louable. Je ne remettrai jamais en question cette démarche.

Aujourd'hui, Monsieur Antoine, vous voudriez nous faire croire que vous aviez raison depuis le début, que vous déteniez la vérité et les solutions. Or, l'arrêt de la Cour constitutionnelle vous contredit et il nous démontre que ce n'est pas aussi simple que ce que vous voudriez nous faire croire.

Monsieur le Ministre, le mécanisme que vous prévoyez est bon. Il est bon, car si l'arrêt de la Cour suspend effectivement en partie le décret, il est loin d'être aussi assassin que ce que M. Antoine prétend. Il est même bien plus clément que ce qu'il aurait été si la proposition de décret que vous avez déposée et que vous considérez comme imparable, Monsieur Antoine, avait été discuté au Parlement et même porté devant la Cour.

La preuve en est que cet arrêt confirme le mécanisme dans son ensemble. Il reconnaît la neutralité de l'administration et admet qu'il existe des différences objectives. Il valide la question relative à la propriété, que vous avez évoquée précédemment, Monsieur Antoine, c'est-à-dire tous les éléments que vous avez fortement attaqués.

Concernant la demande de consultation du Conseil d'État, il a été dit – comme le sait bien votre cheffe de groupe – que le cdH connaissait parfaitement notre règlement et que vous aviez indirectement tenté de détourner les propos de l'article. En effet, il ne vous appartenait pas de demander directement à la commission l'avis du Conseil d'État. Si la commission avait refusé, nous aurions voté le texte sans problème et avancé. On a joué la montre; c'est un choix. Je n'ai aucun souci par rapport à cela.

Monsieur le Ministre, vous avez évidemment pris acte de la décision de la Cour constitutionnelle. Je ne vous demande ni de la commenter ni de dire si vous vous y opposez, car nous sommes bien trop attachés au principe de la séparation des pouvoirs. Le décret «Bâtiments scolaires» vise à répartir entre les différents pouvoirs organisateurs (PO) les 300 millions d'euros reçus de l'Union européenne. Dans cet arrêt, la Cour suspend plus spécifiquement les articles 5 et 19, qui portent sur la clé de répartition des subventionnements et sur le taux de financement.

Votre clé de répartition, que nous avons soutenue, visait à répartir de la manière la plus équitable et juste les financements européens en prenant en compte, par exemple, l'état de vétusté des installations ou la propriété des bâ-

timents. Dans son arrêt, la Cour invite à ne pas faire de clé. Elle ne confirme d'ailleurs pas que la «clé élèves» proposée dans la proposition de décret de notre collègue serait mieux que la clé proposée ici. Elle ne le dit pas! La Cour nous demande de revoir notre copie. Il ne nous revient pas de nous opposer à cet arrêt ou de le commenter.

Pour mon groupe parlementaire et moi, l'important à l'heure actuelle est de ne pas perdre ces 300 millions d'euros. Nous connaissons les délais imposés par l'Europe. Nous connaissons les dates butoirs. Le temps est précieux. Or, nous en avons perdu assez. Chers collègues, je vous demande simplement de penser aux milliers d'enfants, de parents, d'enseignants et aux représentants des pouvoirs organisateurs qui travaillent dans des conditions difficiles et attendent un signal de nous, car ils ont introduit un dossier réalisé avec sérieux et ils aimeraient pouvoir enfin réaliser leurs projets.

Monsieur le Ministre, quelles sont les prochaines étapes compte tenu des échéances? Allez-vous repartir d'une page blanche, renvoyer un appel à candidatures ou, au contraire, garder les dossiers déjà reçus? La Cour nous invite à tenir compte des moyens de chacun, et donc à examiner les finances des différents pouvoirs organisateurs pour définir un financement optimal. Comptez-vous suivre ce conseil? De quelle manière pourrait-il influencer la répartition des 300 millions d'euros – car il s'agit là aussi, Monsieur Antoine, d'une question d'égalité, que la Cour a d'ailleurs soulevée ?

**M. le président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Yves Evrard (MR).** – Personne ne se réjouit de la situation actuelle, attendue et annoncée par certains. Le décret «Bâtiments scolaires» a été élaboré dans le contexte particulier du Plan de relance européen, dans une dynamique différente de celle en vigueur dans le cadre des programmes de subventions habituels. Monsieur le Ministre, nous ne pouvons effectivement pas vous reprocher de vous être engagé dans un processus nécessaire pour définir la manière d'allouer ces montants importants. Il s'agissait en effet d'une opportunité. Nous faisons face à une urgence, alors que l'Union européenne nous imposait déjà des délais extrêmement courts.

La première phase du dispositif a rencontré un franc succès puisque, depuis l'adoption du décret «Bâtiments scolaires», quelque 571 dossiers ont été remis. Les besoins dans ce contexte sont importants et il en va de notre responsabilité de trouver des solutions. Nous sommes inquiets quant à la manière dont évoluera la situation. En outre, cette clé de répartition a dès le départ suscité chez certains une crainte importante, relayée par différents pouvoirs organisateurs. Nous pouvons nous interroger quant à l'opportunité de cette clé de répartition. En effet, son objectif était de répondre à une série d'attentes et de faire face à des réalités différentes en fonction des réseaux concernés. J'ai souvent dit qu'il était nécessaire de distinguer la qualité de l'enseignement de l'environnement de

travail, même si ce dernier aspect est important. La clé de répartition a évolué selon la logique des vases communicants, mais aussi à la suite des échanges que nous avons eus, notamment avec M. Antoine. Celui-ci a rappelé à juste titre que la dotation de l'Union européenne allait diminuer à concurrence de 15 à 20 %. Nous verrons évidemment ce qu'il en est, mais je lui ai toutefois fait remarquer que, si la dotation allouée aux bâtiments de WBE diminuait de 15 %, la clé de répartition et les processus en découlant seraient plus ou moins égalitaires. Je comprends bien que la Cour constitutionnelle doive se prononcer sur un texte. Si la clé de répartition n'était pas évoquée dans ce dernier, il serait toujours opportun d'en laisser l'arbitrage à l'administration. En effet, la Cour constitutionnelle peut toujours arbitrer dans ce cadre, même si d'aucuns ont émis d'importantes réserves quant à la neutralité de l'administration. Eu égard à la qualité des dossiers remis, nous devons faire en sorte que cet argent soit bien et vite dépensé. En effet, les lauréats pouvant émarger à ce dispositif seront connus dans le courant du mois d'avril.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la Cour constitutionnelle vous invite sans attendre à réviser quelque peu la réglementation. En effet, quelles pistes de solution permettent de rencontrer au mieux les remarques formulées par la Cour existant. De quelle manière comptez-vous vous y prendre?

**M. le président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – La rénovation des bâtiments scolaires est clairement l'un des chantiers majeurs de cette législature. C'est un dossier compliqué sur les plans technique, financier et juridique, comme le montre l'équilibre que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit trouver vis-à-vis des réseaux d'enseignement et des pouvoirs organisateurs. Malgré cette complexité, nous devons mener ce projet à bonne fin. Rappelons également à quel point nos écoles souffrent de la hausse vertigineuse des prix de l'énergie. Cette explosion des prix doit nous rappeler à notre responsabilité de trouver les meilleures solutions possibles.

Dans son arrêt n° 32/2022 du 24 février 2022, la Cour constitutionnelle a contesté la clé de répartition et sa justification telles que présentées dans le décret «Bâtiments scolaires». Dès lors, Monsieur le Ministre, comment comptez-vous répondre aux griefs de la Cour? Sachant que ceux-ci portent sur le caractère non raisonnable de la justification de la clé de répartition, allez-vous travailler à une nouvelle clé de répartition, à sa justification ou aux deux? Allez-vous modifier le décret? Quel est le calendrier à cet égard?

Par ailleurs, vous avez affirmé dans la presse que «la volonté du gouvernement demeure d'investir massivement et rapidement pour rencontrer nos objectifs pédagogiques et de transition climatique». C'est bien là l'unique objectif que nous devons poursuivre. Vos services ont-ils évalué les conséquences de cet arrêt, notamment pour le calendrier de mise en œuvre de la rénovation des bâti-

ments scolaires? Les délais seront-ils allongés? Quelle incidence un tel allongement pourrait-il avoir? Les fonds européens disponibles seront-ils également affectés? Ce serait le pire des signaux. Le temps qu'il nous faudra pour répondre à l'arrêt de la Cour constitutionnelle aura-t-il un impact sur les montants disponibles pour la rénovation des bâtiments?

Nous devons impérativement réussir le chantier des bâtiments scolaires. Au nom de mon groupe et, peut-être, de l'ensemble des parlementaires, j'invite le gouvernement à faire de la solidité juridique et constitutionnelle du nouveau dispositif une priorité absolue. Nous devons garantir que l'argent disponible soit utilisé au mieux et parvienne aux écoles. Il est inutile de vous rappeler les besoins gigantesques du terrain. C'est ce que les acteurs de l'enseignement attendent de notre part.

**M. le président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (Ecolo).** – J'enchaînerai sur les propos de M. Florent. Monsieur le Ministre, nous avons toujours soutenu votre approche globale et transversale du chantier des infrastructures scolaires. Aujourd'hui, il est question de la partie de ce chantier financée par des fonds européens. Nous vous avons toujours soutenu, car il est tout à fait pertinent de prendre en considération l'ensemble de la problématique à la lumière des diverses sources de financement qui sont d'une incroyable complexité. Cette approche globale et transversale du chantier était pertinente et, au début de la législature, nous avons auditionné quelques personnes à ce propos. Les infrastructures scolaires sont en effet les bâtiments publics les plus importants. C'est un axe politique majeur.

Dans cette commission, nous avons souvent évoqué la qualité médiocre des écoles, notamment l'état des toilettes. Or, nous voulons offrir, à tous les apprenants et à toutes les personnes qui fréquentent les infrastructures scolaires, un cadre épanouissant, digne de la société que nous prônons. Nous l'avons répété – moi en particulier – à maintes reprises, et nous vous avons félicité de prendre cette problématique à bras-le-corps. Il est grand temps, car l'état des bâtiments est catastrophique.

Ensuite, à la faveur d'échanges avec Mme Greoli, je suis tombée des nues quand j'ai appris que, dès le départ, les pourcentages de financement allaient guider la réflexion, avant même de savoir ce que l'on allait faire. Quelle déception! Le groupe Ecolo ne voulait pas du tout appréhender le problème de cette manière. Nous avons réclamé à cor et à cri un cadastre des bâtiments publics, de leur état et des besoins. Mme Greoli m'a répété: «Un euro, un enfant». Je ne suis pas d'accord avec l'approche: il ne faut pas viser l'égalité, mais l'équité!

Actuellement, certains enfants fréquentent de superbes écoles et se trouvent dans des conditions optimales. Toutes les écoles ne sont pas pourries en Com-

munauté française. Certains bâtiments ont déjà été rénovés, même avant l'actuelle législature. Ces enfants-là doivent peut-être laisser un euro aux enfants qui sont dans des situations catastrophiques. C'est pourquoi les députés Ecolo n'ont jamais soutenu le principe d'égalité, mais l'équité. Il faut faire transiter l'ensemble du parc immobilier. Plusieurs outils existent dont le Plan pour la reprise et la résilience (PRR) et le financement européen qui constituent une partie du dossier.

Où en est le cadastre? Je me rappelle de l'exposé de la société Sonecom concernant un rapport intermédiaire. Le cadastre nous permettra d'atteindre l'équité. L'ensemble du parc immobilier doit présenter une qualité suffisante. Pour les écologistes, la manière d'appréhender ce problème actuellement est inappropriée. C'est pourquoi nous voulons traiter la question de manière globale, en tenant compte de certaines considérations exprimées dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Par exemple, selon la Cour, les crédits devraient être exclusivement attribués en fonction des nécessités. Nous n'avons jamais rien dit d'autre.

Cependant, Monsieur le Ministre, face à ces chantiers que vous avez pris à bras-le-corps, le PRR était une priorité. Il y avait urgence. Il fallait intervenir rapidement. Certains dossiers étaient déjà prêts, alors que d'autres ne l'étaient pas. C'est pourquoi nous avons tiré la sonnette d'alarme. Qu'allons-nous faire pour ceux qui ne sont pas prêts? Ils ne doivent pas rester sur le carreau.

D'après nous, le cadastre constitue un élément crucial, tout comme les autres politiques de ce grand chantier qui doivent équilibrer les choses, sans pour autant remettre en question les considérations de la Cour constitutionnelle. Je partage évidemment toutes les questions de mes collègues sur le PRR et ses conséquences. Il y a urgence. Que va-t-il advenir? N'oubliez pas la problématique transversale. Vous avez déjà commencé à mettre en œuvre certaines parties de la réforme. Le cadastre est un élément clé.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister est celui de la qualité architecturale. Il s'agit évidemment de faire des économies d'énergie, mais aussi d'aller beaucoup plus loin grâce à l'innovation architecturale. Nous vous avons soutenu dans la mise en œuvre de ce volet, notamment par l'intermédiaire de Mme Dassonville et d'une équipe dont vous vous êtes entouré pour bénéficier de ce type de raisonnement. C'est excessivement important. Lors du débat consacré au maître-architecte, nous avons eu l'occasion de discuter de la qualité architecturale et de sa définition. La qualité architecturale, c'est aussi un investissement à long terme dans les bâtiments publics.

Il s'agit aussi de l'investissement en moyens d'engagement d'un milliard d'euros. Nous devons replacer le PRR dans ce contexte-là. Il convient d'appuyer les considérations de la Cour, qui sont très importantes et qui soutiennent le propos que nous portons depuis toujours, mais de façon transversale.

Monsieur Antoine, vous avez justifié le transfert des budgets au programme prioritaire de travaux (PPT) en expliquant qu'il s'agissait d'un programme d'investissement adéquat. Le mécanisme du financement du PPT vous convenait bien. Cependant, nous voulons raisonner autrement, en fonction des besoins de changement du parc. Nous parlons des écoles; le sujet est important. Nous ne parlons pas seulement de bâtiments publics, même s'ils ont leur importance.

Comment atteindrons-nous cette fameuse équité? Monsieur le Ministre, comment instaurerez-vous un dispositif qui transformera les situations catastrophiques, difficiles en un parc satisfaisant et épanouissant? En effet, nous ne voulons pas seulement que les bâtiments scolaires soient acceptables; nous souhaitons aussi qu'ils soient épanouissants et dignes de la société que nous voulons offrir à tous les apprenants et à tous ceux qui côtoient l'école.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je suis conscient, comme vous tous, de l'importance de ce dossier. Nous en discutons aujourd'hui en commission et je suis sûr que nous en parlerons prochainement en séance plénière.

Depuis le début des discussions, le sujet anime les passions et différentes positions et convictions ont été entendues. C'est pourquoi je tiens à préciser quelques éléments.

Dans son arrêt, la Cour constitutionnelle estime que la clé de répartition proposée dans le décret «Bâtiments scolaires» est trop disproportionnée. Cependant, elle n'a jamais émis d'avis sur le fait que le dispositif tendrait davantage vers l'égalité en recourant à une «clé élèves». Je rappelle que le Conseil d'État s'interroge aussi sur la clé qu'il conviendrait d'utiliser; il indique d'ailleurs constamment que la meilleure manière de répartir les moyens serait de se baser sur les besoins réels de chacun, et ce, sans se soucier de l'appartenance à un réseau ou à un autre. La Cour constitutionnelle semble également d'accord avec ce principe, comme cela transparaît dans son arrêt.

Le décret prévoit un mécanisme de vases communicants afin de tenir compte de ces besoins et priorités, ce qui n'avait jamais été introduit auparavant dans nos mécanismes de financement, même si une souplesse était autorisée. La Cour constitutionnelle semble donc nous inviter à aller plus loin dans la valorisation des besoins et dans la qualité des projets.

Par ailleurs, la Cour constitutionnelle reconnaît un grand nombre des objectifs inscrits dans ce décret et leurs justifications. Toutefois, elle les estime insuffisants pour justifier la clé utilisée. En revanche, à aucun moment la Cour ne dit qu'il ne peut pas y avoir de différences dans la répartition.

Pour ce qui concerne les taux de financement, la Cour constitutionnelle les juge inappropriés. Je rappelle que ces taux et les éventuels plafonds ont été fixés par les fédérations de pouvoirs organisateurs. Le gouvernement avait fixé une fourchette à respecter et il n'a jamais demandé qu'un quelconque plafond de subventionnement soit appliqué. Nous avons bien tenu compte de la volonté de chacun et des réalités propres à chaque réseau. L'application d'un taux préférentiel, direct ou indirect, pour nos propres bâtiments se défend: si nous ne l'appliquions pas dans le cadre des moyens européens, la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire des bâtiments, devrait de toute façon assumer le solde.

Nous avons donc préféré utiliser plus de moyens européens et moins de fonds propres, afin de permettre, grâce aux fonds de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'instaurer des mécanismes de soutien complémentaire aux pouvoirs organisateurs, tels que la prise en charge totale des intérêts sur emprunt – et l'on sait qu'ils évoluent – ou la majoration de l'enveloppe pour la prise en charge de la TVA.

En dehors des positions et combats idéologiques – que je respecte par ailleurs –, il convient de rester cohérent et pragmatique. Aussi, j'entends certains me dire: «Nous vous avons prévenu!». Laissez-moi tout de même préciser que l'arrêt ne touche qu'à deux articles d'un décret qui avait été, ici même, critiqué par certains dans sa grande largeur et contesté intégralement devant la Cour. Je pense d'ailleurs que cet arrêt nous permettra de mener une réflexion plus éclairée sur la suite de notre travail sur le refinancement des bâtiments scolaires. Je l'accueille donc positivement.

Concernant l'analyse juridique de l'arrêt, conformément à l'article 25 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour constitutionnelle, la Cour devra rendre son arrêt sur la demande d'annulation dans les trois mois suivant le prononcé de la suspension, soit pour le 24 mai prochain au plus tard. À défaut de quoi la suspension cessera de produire ses effets. Vu l'impact immédiat d'une suspension, il faut s'attendre à ce que la Cour confirme à tout le moins les conclusions exprimées dans son arrêt de suspension endéans le délai précité, sans préjudice d'une extension de son examen aux autres dispositions et moyens visés dans la requête et d'une annulation plus étendue. La portée de la suspension est relativement circonscrite: alors que la requête en suspension introduite portait sur l'ensemble du décret, la Cour limite la suspension aux articles 5 et 19 du décret attaqué.

À ce stade de la procédure, notons que la Cour ne remet pas en cause l'appel à projets prévu à l'article 3 du décret et lancé par une circulaire. Cet appel subsiste donc dans son principe et dans ses modalités. Les dossiers déposés sur la plateforme au 31 décembre 2021 continueront donc d'être examinés par l'administration. Le travail est en cours.

Quant à l'obligation, pour les pouvoirs organisateurs, de déposer leurs projets pour le 31 décembre 2021, la Cour indique que les contraintes temporelles imposées par l'Union européenne justifient suffisamment que le délai ait été fixé à trois mois. Par ailleurs, bien qu'étant court, ce délai a tout de même permis aux pouvoirs organisateurs de déposer des dossiers. Les parties requérantes ne démontrent pas le contraire. Les montants demandés dans les nombreux dossiers sont en tout cas supérieurs à ce que l'enveloppe permet.

Les parties requérantes ont soutenu que le décret générerait un conflit d'intérêts pour le gouvernement, parce qu'il lui confie la compétence de sélectionner les projets à subventionner pour l'ensemble des réseaux, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles est elle-même le pouvoir organisateur d'un de ces trois réseaux. La Cour rappelle que le gouvernement et son administration sont tenus au principe d'impartialité. Elle conclut sur ce point en disant que «la compétence du gouvernement de la Communauté française pour examiner et sélectionner les projets des pouvoirs organisateurs postulant l'octroi d'une subvention, y compris des projets qui concernent le réseau de la Communauté française, n'a pas pour effet de faire naître un conflit d'intérêts dans le chef de ce gouvernement».

Sur la base d'une analyse limitée au recours en suspension, la Cour ne remet pas en cause l'article 26 du décret qui organise une cession de propriété pour une durée de 30 ans. Pour la Cour, l'octroi d'une subvention à une personne privée implique un contrôle de la part de l'autorité publique quant à la bonne affectation des sommes allouées. L'article 26 du décret ne paraît pas porter une atteinte disproportionnée au droit au respect des biens.

De plus, la Cour rappelle que le préjudice financier ne peut en principe pas être qualifié de préjudice grave difficilement réparable. Néanmoins, elle estime que le préjudice financier subi par les pouvoirs organisateurs en raison de l'application immédiate de la clé, reprise à l'article 5, et du taux de financement, repris à l'article 19, doit être considéré comme difficilement réparable, et donc comme grave. La Cour fonde son raisonnement sur le fait que le décret porte sur «des montants d'une ampleur considérable, octroyés par l'Union européenne dans le cadre d'une opération tout à fait exceptionnelle qui n'est pas appelée à se reproduire dans un avenir proche. Il s'agit donc d'une opportunité unique, pour tous les pouvoirs organisateurs qui font usage de bâtiments dont l'état et les performances énergétiques justifient que soient effectués des travaux de rénovation importants, d'obtenir des fonds leur permettant de mener ces projets à bien».

La Cour ne se prononce pas sur l'opportunité de privilégier une clé à une autre. Le choix d'une éventuelle clé est donc laissé à la libre appréciation du législateur. La Cour insiste aussi sur le fait qu'il convient de tenir compte des besoins des pouvoirs organisateurs, indépendamment de leur appartenance à un réseau.

C'est un élément intéressant. Il convient de ne pas appliquer de manière indifférenciée à tous les pouvoirs organisateurs le critère de l'existence d'un support financier externe. La Cour reconnaît des spécificités entre WBE et le réseau de l'enseignement libre, telles que la charge de propriétaire ou l'offre d'enseignement proposée sur l'ensemble du territoire.

Pour la suite du travail, je veux d'abord me montrer rassurant. L'arrêt de la Cour n'empêche aucunement l'administration de poursuivre l'analyse des dossiers. C'est le message que j'ai directement voulu faire passer. Puisque l'appel à projets et l'ensemble de ses modalités n'ont nullement été remis en cause par la Cour, le travail continue et le projet n'a pas subi de coup d'arrêt.

Le tout, maintenant, est de réécrire les deux articles suspendus en suivant les recommandations de la Cour. Nous nous sommes évidemment immédiatement attelés à la tâche. Un premier échange sur la base des orientations émises par mon cabinet a eu lieu lors de la séance de gouvernement du vendredi 11 mars dernier. Nous continuerons à travailler tout au long de la semaine afin de présenter un travail plus approfondi au gouvernement qui, je l'espère, nous donnera un signal positif pour soumettre un texte correctif.

Vis-à-vis de l'Union européenne, les différentes étapes intermédiaires contraignantes concernent le nombre de mètres carrés à rénover, sur lequel nous nous sommes engagés. Le délai pour l'octroi des financements ne fait pas partie des éléments contrôlés par l'Europe. L'arrêt de la Cour et les modifications qu'il implique ne mettent donc pas le projet en danger. Nous devons toutefois avancer rapidement afin de ne pas faire perdre de temps aux pouvoirs organisateurs dans la mise en œuvre de leur projet, même si le décret les autorise à avancer sans attendre l'accord de principe de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs le cas pour de nombreux dossiers qui avancent déjà. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir par rapport au suivi du projet par la Commission européenne.

Je dois vous avouer que l'arrêt de la Cour constitutionnelle m'a étonné. Même si je respecte entièrement la décision, cette suspension me préoccupe. Un montant de 300 millions d'euros pourrait être rapidement investi dans les bâtiments scolaires, lesquels en ont grandement besoin, comme cela fut démontré dans le cadre des travaux déjà réalisés. Je souhaite d'ailleurs vous présenter rapidement les conclusions de ce chantier, qui est l'un des dossiers majeurs de la législature, comme vous l'avez tous rappelé. Je veux le mener à bien, au profit de nos élèves, de nos jeunes et de leurs enseignants dans les années à venir. Nous devons répondre à ce besoin massif d'investissement et, en outre, œuvrer à l'aménagement du territoire en Région wallonne et en Région bruxelloise. Il est essentiel de porter une réflexion intégrée. Je m'attelle à trouver une solution.

Ce jeudi ou le suivant, je présenterai à mes collègues des propositions très concrètes pour entamer la modification du décret. L'objectif sera de présenter au

Parlement, le plus rapidement possible, un projet de décret complémentaire pour modifier les éléments rejetés, ou en tous cas suspendus, par la Cour constitutionnelle. Évitions de faire perdre du temps non seulement à l'administration, mais aussi et surtout aux pouvoirs organisateurs. Nous n'allons pas prolonger les délais; nous n'avons pas le temps. Les besoins sont énormes et nous ne devons surtout pas perdre cet argent. Il importe de trouver la solution la plus souple et la plus à même de répondre aux besoins, sur la base des critères d'évaluation qui ont été définis.

Croyez bien, Mesdames et Messieurs les Députés, que je rejoins votre préoccupation. Mon cabinet, le gouvernement et moi-même travaillons sur ce dossier afin de revenir le plus rapidement possible vers vous et vers les fédérations de pouvoirs organisateurs.

**M. André Antoine (cdH).** – Pas un seul membre de notre commission ne contestera l'objectif que mon groupe poursuit: trouver les solutions idoines pour faire face à l'état déplorable des bâtiments scolaires. Je n'imagine pas que quiconque nous en fasse le procès. J'entends certains pratiquer l'antiphrase, surtout vous, Monsieur le Ministre, qui tirez de l'explicite de la Cour constitutionnelle l'implicite. La Cour a clairement dit que la «clé élèves» et l'approche en silos retenues sont le fait de votre gouvernement et que ces décisions ne sont pas les bonnes, nonobstant la tentative désespérée de Mme Cremasco de faire croire le contraire.

La ministre Linard a accepté une approche en silos. Toutefois, la Cour estime que cette décision n'est ni acceptable, ni motivée, ni justifiée et, pire encore, que la solution retenue n'est pas proportionnelle tout comme les taux de subvention retenus. Cette décision de justice est limpide. À partir de là, par une technique extraordinaire de l'antiphrase, vous suggérez, Monsieur le Ministre, que si la Cour ne l'a pas dit, c'est peut-être qu'elle l'accepterait le cas échéant. C'est comme si quelqu'un s'exclamait «C'est du propre!», alors que ce n'est pas le cas...

Nous vous avons pourtant prévenu: si vous vouliez une approche par silos, solution que vous avez retenue, il fallait agir autrement. Pourquoi le dis-je? Depuis 2000, grâce au PS et au cdH de l'époque, nous n'avons cessé de travailler à davantage d'égalité, notamment dans le cadre du PPT, des accords de la Saint-Boniface, de la création de places ou de l'entretien des sanitaires. Le PS a toujours retenu l'approche par silos. De notre côté, nous avons soutenu l'égalité.

Si vous ne travaillez pas selon cette approche, vous devez travailler à partir des constats avérés objectifs, c'est-à-dire commencer par les bâtiments les plus délabrés. Ce sont ces bâtiments qui recevront la plus grande aide financière, et ce, indépendamment de leur pouvoir organisateur. Cela revient à mener une approche par besoins, que nous approuvons. Cependant, ce n'est pas ce que le gouvernement nous a proposé. Le gouvernement a voulu procéder par silo,

c'est-à-dire allouer une certaine somme aux écoles de la Communauté française et un autre montant aux écoles gérées par les communes... et c'est sans parler des provinces! Pour ces dernières, étrangement, alors que nous procédions par silo, la méthode de travail a été modifiée pour revenir à une clé de répartition. Le crime est donc manifeste!

J'en viens au deuxième élément de mon propos. J'attire l'attention des municipalistes, dont je fais partie, sur la remarque de la Cour constitutionnelle à propos de la contribution potentielle des pouvoirs organisateurs. Cette remarque m'interpelle au plus haut point, car elle vise les pouvoirs organisateurs qui reçoivent de l'argent public en plus des subventions de WBE, à savoir les communes et les provinces! Je mets en garde contre un tel raisonnement. La remarque de la Cour affirme qu'il faudrait tenir compte des contributions potentielles. Or l'enseignement libre n'a pas d'autre subvention publique, à la différence des communes et des provinces. C'est d'autant moins le cas que les décrets successifs ont balisé la gratuité. J'ai suivi tout ce processus! Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre de Mme Onkelinx a balisé la gratuité de même que le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement de Mme Schyns. Désormais, les parents ne sont plus sollicités pour tout et n'importe quoi. Je ne peux que féliciter les anciens ministres à l'origine de ces décrets.

J'en viens au troisième élément de mon propos: les normes d'encadrement. Monsieur le Ministre, ayant la tutelle de WBE, vous devez obéir aux normes de Mme Désir. Ce sont donc les mêmes normes d'encadrement pour tout le monde, les mêmes conditions de diplomation et la même organisation de l'enseignement, qu'il soit général, de transition, technique ou professionnel. Aujourd'hui, il n'y a plus que l'heure de religion qui fait la différence. Introduire des différences objectives datant du 19<sup>e</sup> siècle, c'est réécrire la mauvaise histoire, celle qui a empoisonné l'histoire de notre pays sur la question scolaire jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes prêts à travailler par besoins ou par silo – qui est l'approche inconditionnelle du PS depuis des décennies et nous savons où vont les préférences du PS. Dans ce cas, il faut bien sûr respecter l'égalité de traitement.

Quant à l'administration, ce n'est pas moi qui l'ai remise en cause, mais le Conseil d'État. Là aussi, le gouvernement est fautif parce qu'il n'a toujours pas transféré les bâtiments scolaires à WBE, contrairement à ce qui était prévu dans le décret constitutif de WBE! Lorsque nous avons marqué notre accord avec le gouvernement précédent, nous avons insisté sur le fait que les bâtiments devraient suivre. Or ce n'est toujours pas le cas! Les droits de tirage actuels obéissent toujours à une logique datant d'une autre époque.

C'est à ce point vrai, Monsieur le Président, que la Constitution est la même dans le Nord et le Sud du pays. En outre, depuis 1830, il est indiqué sur la co-

lonne du Congrès que l'enseignement est libre. Depuis des décennies, la subvention d'une école du réseau de l'enseignement officiel flamand s'élève à 92,5 %! Comment se fait-il qu'on ait appliqué cette égalité dans le Nord du pays, mais qu'on soit toujours à véhiculer des idées du 19<sup>e</sup> siècle ou à s'ouvrir à une logique de besoins dans le Sud du pays? J'ai du mal à comprendre.

Après les accords de la Saint-Boniface et le dossier de l'enseignement supérieur artistique, c'est la troisième fois que la Cour constitutionnelle tape sur les doigts de notre gouvernement. Jamais un gouvernement n'a été autant corrigé! Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, mais vous êtes absolument exceptionnel dans la lecture que vous faites de l'arrêt: nous avons beau dire que vous avez tout faux sur les éléments essentiels, vous nous répondez qu'il faut lire entre les lignes et que ce qui n'est pas écrit peut toujours l'être.

Enfin, le projet de décret du ministre ira au Conseil d'État, contrairement à notre proposition de décret. Cela veut donc dire que, même au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous ne sommes pas capables de respecter l'égalité de traitement entre un projet de décret et une proposition de décret. Sur le plan démocratique, cela me heurte que la capacité d'initiative des députés soit réfutée et que nous soyons uniquement là pour applaudir le gouvernement avant, pendant et après – même s'il a tort. Je suis probablement un de ceux qui, au sein de cette Assemblée, fréquente les parlements depuis le plus longtemps; bafouer l'initiative parlementaire de cette façon est inacceptable.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Monsieur le Ministre, j'entends que vous allez proposer une modification des articles du décret «Bâtiments scolaires» visés par l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Il est essentiel de traiter ce dossier urgentement. Malheureusement, force est de constater que cette procédure auprès de la Cour constitutionnelle empêche d'avancer rapidement sur cet important dossier. Vous aviez annoncé vouloir en faire un projet phare pour cette législature. Comme Mme Cremasco l'a évoqué, il serait pertinent d'établir la répartition des fonds sur la base des besoins des écoles. En d'autres termes, il faut établir un cadastre qui énumère les écoles ayant le plus besoin de travaux et d'interventions urgentes. Cette façon de répartir les fonds aurait dû être à l'œuvre en début du processus. Cela n'a pas été fait et c'est pourquoi nous avons perdu du temps. Il est désormais indispensable de travailler dans cette voie. Nous resterons vigilants à ce propos.

**M. le président.** – L'incident est clos.

*(M. Laurent Léonard, président, reprend la présidence)*

#### **4 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)**

##### **4.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Chantier du bâtiment E sur le campus de La Plaine»**

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Le bâtiment E du campus de La Plaine, situé en Région bruxelloise, accueillera à terme des activités de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) et de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B).

Au mois de décembre 2020, Monsieur le Ministre, vous m'avez indiqué que ce dossier avait été freiné en raison de la procédure de demande de permis d'urbanisme. En effet, le dossier aurait fait l'objet d'avis défavorables de la part du maître architecte régional et des services d'urbanisme bruxellois. Toutefois, une deuxième demande de permis a été introduite en juillet 2020. Entre-temps, l'équipe du projet devait s'occuper des différentes études afférentes à celui-ci.

Selon le planning annoncé à l'époque, un marché public devait être lancé en 2021. Les travaux, quant à eux, devraient s'achever à la fin de l'année 2023. Quel est l'état d'avancement du projet? Quelles sont les avancées engrangées? Quelles étapes doivent-elles encore être franchies? Enfin, confirmez-vous l'objectif de réalisation du bâtiment pour l'année 2023?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le projet avance, même si l'instruction de la nouvelle demande de permis prend un peu de temps. Le 12 juin 2020, l'avis du maître architecte a été sollicité. Le 2 juillet 2020, la demande de permis mixte a été déposée auprès d'*urban.brussels* et la demande de dérogation a été introduite auprès du SPF Intérieur. Le 19 juillet 2020, le maître architecte a remis un avis positif. Les 14 et 18 août 2020, Bruxelles Environnement et *urban.brussels* ont transmis un avis de réception du dossier incomplet. Les 3 et 17 septembre 2020, les réponses et compléments ont été adressés respectivement à ces deux institutions. Le 24 septembre 2020, Bruxelles Environnement a remis un second avis de réception du dossier, toujours incomplet. Le 5 octobre 2020, de nouvelles réponses et de nouveaux compléments ont été transmis à Bruxelles Environnement et à *urban.brussels*. Les 16 octobre et 17 novembre 2020, ces deux institutions ont transmis un avis de réception du dossier, cette fois complet.

En novembre 2020, le SPF Intérieur a formulé des remarques sur la demande de dérogation. En janvier 2021, le service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) a remis un avis défavorable, car le SPF Intérieur n'avait pas encore communiqué un avis favorable sur la demande de dérogation.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 décembre 2020 au 15 janvier 2021. La Commission de concertation s'est réunie et a délibéré les 3 et 24 février 2021. Le 17 mai 2021, dans le cadre de l'article 191 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), *urban.brussels* a décidé de soumettre l'appui de la demande de permis à des conditions impliquant des modifications du plan déposé. Ces conditions visaient notamment une meilleure intégration des aménagements dans le contexte environnemental: le maintien de la couronne arborée existante, une meilleure intégration du bâtiment dans le contexte végétal et l'ajout de parkings pour vélos dans l'immeuble pour préserver la couronne d'arbres.

Au mois de juin 2021, plusieurs propositions de mise au point du concept sécuritaire ont été soumises au SPF Intérieur, qui a alors remis un avis favorable à l'une de ces propositions. Au mois d'octobre 2021, les réponses et les plans modificatifs ont été déposés respectivement auprès d'*urban.brussels* et du SPF Intérieur. Au mois de décembre 2021, Bruxelles Environnement a remis l'avis de réception du dossier complet de la demande de permis modifié. Au mois de février 2022, au terme d'un interminable parcours, le SPF Intérieur a transmis un projet d'avis favorable à la demande de dérogation.

Nous restons en attente des permis d'urbanisme et d'environnement et de l'avis du SIAMU, mais ces démarches avancent positivement. Hormis Bruxelles Environnement, qui a annoncé une fin d'instruction pour le mois de mai prochain, les autres instances ne se sont pas encore manifestées. Pendant ce temps, les équipes chargées du dossier travaillent sur le projet définitif et les documents de marché public de travaux, mais elles n'osent plus donner de pronostic quant à la date de commencement des travaux. Elles espèrent que le marché sera lancé cette année.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse très détaillée. Les étapes de ce projet réalisées entre le mois de juillet 2020 et le mois de février 2022 constituent effectivement un véritable parcours du combattant et la réalisation du bâtiment pour l'année 2023 n'est évidemment pas possible. Je me tiendrai informée de l'évolution de ce dossier important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les habitants du quartier et pour les autorités communales. En définitive, je dirais que ce qui a manqué à ce dossier, c'est la concertation. Il s'agit d'un élément essentiel pour éviter les embûches.

#### **4.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «*Abbaye de la Cambre*»**

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Le 19 mars 2021, une cérémonie a été organisée sur le site de l'Abbaye de la Cambre à l'occasion de la remise symbolique des clés des bâtiments occupés jusqu'alors par l'Institut géographique national (IGN). Le rachat des bâtiments de la Défense, pour plus de 10 millions d'euros, devait permettre un transfert par étapes et un remembrement des activités de

l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre (ENSAV), qui est encore en grande partie abritée dans des implantations situées sur les avenues Louise et Franklin Roosevelt.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'évolution de ce dossier? Quel est le résultat concret des concertations menées avec les autorités communales d'Ixelles et de la ville de Bruxelles, la Commission royale des monuments et sites et Bruxelles Environnement au sujet des pistes de réaménagement global du périmètre? Il est également prévu qu'un bureau d'étude soit désigné pour préparer un *masterplan*. Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet? Quels seraient les objectifs de ce *masterplan* et dans quel délai serait-il concrétisé?

Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) semblait étudier la possibilité de rapatrier vers le site de l'Abbaye de la Cambre les activités de l'ENSAV encore hébergées sur l'avenue Franklin Roosevelt, moyennant des travaux préalables d'aménagement et de mise en conformité. Cette opération a-t-elle eu lieu? Si non, quand pourrait-elle être réalisée? D'autres transferts sont-ils également prévus?

Enfin, les implantations situées sur les avenues Louise et Franklin Roosevelt ont-elles fait l'objet d'une estimation en vue d'une éventuelle vente visant à financer en partie les opérations prévues dans ce dossier?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je vous confirme, Madame la Députée, que le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) s'attelle à faire progresser ce dossier selon les échéances précédemment annoncées.

Indispensable à la bonne fin de ce projet ambitieux, une concertation à large spectre a en effet été menée en juin dernier avec, notamment, la consultation de la Région de Bruxelles-Capitale, des autorités communales d'Ixelles et de Bruxelles, de la Commission royale des monuments et sites, de Bruxelles-Environnement, de *perspective.brussels* et d'autres partenaires. Cette première réunion a été l'occasion d'échanger les points de vue, de présenter l'état d'avancement des réflexions de WBE concernant le projet et de baliser les différentes possibilités de développement du site de l'Abbaye de la Cambre et de la haute école. Elle a aussi déjà permis d'alimenter en partie le cahier des charges pour la réalisation du futur *masterplan*. En accord avec l'ENSAV, le SGISS a prévu de réorganiser les différentes implantations de cette dernière en plusieurs phases.

Entre-temps, le déménagement sans travaux majeurs de l'administration implantée jusqu'alors au n° 14 du site de l'Abbaye a été réalisé dans le bâtiment principal occupant la cour d'honneur. D'ores et déjà, ce premier déménagement a permis d'offrir davantage de place aux ateliers de l'école. Les travaux de réa-

ménagement, de rafraîchissement et de mise en conformité des bâtiments D et E devant permettre à l'ENSAV de quitter l'hôtel De Bodt prochainement sont sur le point d'être achevés. Le déménagement depuis ce bâtiment dont la configuration actuelle ne permet pas une occupation par une école artistique telle que l'ENSAV et dont la superficie d'occupation est moindre que celle de l'implantation sise avenue Louise devrait avoir lieu avant la fin de ce mois de mars 2022. Parallèlement à ce déménagement, un marché public de géomètre à plusieurs tranches a été attribué en septembre dernier pour dresser les relevés de l'ensemble du site de l'Abbaye de la Cambre. Le prestataire est en train de finaliser ses mesurages.

À la suite de ce relevé, il faudra désigner un groupement d'opérateurs économiques pour réaliser le *masterplan* et l'accompagnement de l'analyse et de l'évaluation de l'ensemble des besoins à implanter sur le site. Au sein de l'administration, un groupe de travail a été mis sur pied en bonne collaboration avec l'ENSAV pour produire le cahier spécial des charges nécessaire au lancement du marché public. Celui-ci devrait être lancé dans le courant de cette année. En ce qui concerne les critères d'attribution, à l'instar de marchés similaires déjà lancés par le service de l'administration, une part importante sera accordée aux aspects patrimoniaux, écologiques, environnementaux et pédagogiques.

Sur la base du *masterplan* et de cette étude pragmatique, il sera procédé au lancement d'un marché public de services par désignation d'un auteur de projet. Nous le prévoyons pour la fin de cette année ou le début de 2023. Il en sera de même pour le lancement d'un marché public de travaux pour réaliser les aménagements nécessaires au déménagement de l'implantation de l'avenue Louise et la réorganisation générale sur le site de l'Abbaye de La Cambre.

Notons que le lancement de ces marchés successifs se fera en bonne coordination et en consultant, à chaque étape clé, les instances susceptibles de nous aider à mener à bien ce projet.

Les implantations situées sur l'avenue Louise et sur l'avenue Franklin Roosevelt ont toutes deux fait l'objet d'une estimation. Le bureau d'expertise Flexis a estimé l'hôtel De Bodt. Quant au bien de l'avenue Louise, il n'a pas encore fait l'objet d'une estimation détaillée. Un bureau d'expertise externe en sera chargé, probablement lorsque la date pour quitter les lieux sera précisée. Enfin, la mise en vente de ces deux biens permettra de financer par la suite l'achat du site de l'Abbaye. La réaffectation du site de l'Abbaye de la Cambre nécessitera par conséquent la mobilisation d'autres moyens financiers que ceux tirés uniquement de la vente des deux sites précités.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Monsieur le Ministre, j'entends qu'un groupe de travail s'est penché sur cette question et qu'un *masterplan* est prévu. Dans tous les dossiers, la concertation est essentielle pour éviter toute difficulté.

Il s'agit donc de faire preuve de patience pour que ces projets emblématiques soient concrétisés.

#### **4.3 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Travaux de la section belge de l'École internationale du SHAPE»**

**M. François Desquesnes (cdH).** – C'est en 1966 que le président de Gaulle a chassé de France le quartier général opérationnel de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en décidant d'en quitter le commandement militaire. C'est ainsi que le quartier général de l'OTAN a été installé à Casteau, en Belgique. Une série de services l'ont accompagné, notamment une école incluant une section internationale belge créée par l'État fédéral et ensuite reprise par la Communauté française, qui est elle-même devenue la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette section internationale accueille aujourd'hui plus de 600 élèves. Or, depuis 1966, les bâtiments ont vieilli. En 2012, il a fallu installer des pavillons provisoires; dix ans plus tard, ceux-ci sont toujours présents en attendant la construction d'une nouvelle école, comme prévu par l'accord de coopération du 12 octobre 2016 entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la section internationale de l'École internationale du SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*). D'après cet accord, les travaux devaient être réalisés pour le mois de juin 2020. Aujourd'hui, les choses n'ont pas encore bougé sur le terrain et, avec l'inflation, la facture a augmenté. Il n'est plus question de 20 millions d'euros, dont 4 millions à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais bien de 25 millions d'euros, dont 5 millions à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a déjà dégagé ce montant, mais cela ne suffit pas pour exécuter le dossier.

Monsieur le Ministre, la somme de 25 millions d'euros est-elle toujours d'actualité, étant donné la flambée des prix des matériaux de construction? Par ailleurs, les classes provisoires sont actuellement installées sur le site du futur quartier général du SHAPE, dont les travaux commenceront à la fin de cette année. Quelle solution allez-vous trouver pour les pavillons modulaires? Avez-vous déjà des pistes? La prochaine rentrée scolaire n'étant pas loin, il est important que vous apportiez des réponses.

En outre, l'accord du pouvoir fédéral est nécessaire. Vous avez été mandaté pour finaliser la mise à jour de l'accord de coopération de 2016 avec le gouvernement fédéral. Ce dernier contribue-t-il aussi au financement des nouveaux bâtiments pour la section belge internationale du SHAPE?

Quand le chantier pourra-t-il commencer? Sachant à quel point mes collègues et moi-même sommes engagés dans ce dossier, pouvez-vous, vous aussi, donner votre engagement quant au début et à la fin des travaux pour cette école? Rap-

pelons qu'elle est attendue depuis longtemps par les enseignants et les élèves de l'établissement et qu'elle est partagée par les enfants des Belges qui travaillent sur le site et par les enfants du personnel international de l'OTAN.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le 17 février dernier, le gouvernement a effectivement marqué son accord pour l'apport d'un complément budgétaire de 5 millions d'euros destiné à la reconstruction de la section belge de l'École internationale du SHAPE. J'en ai informé le Premier ministre. Les instances du SHAPE ont également été informées par les voies officielles adéquates, faisant intervenir le Comité interministériel pour la politique de siège.

L'augmentation nécessaire du budget est intervenue après plusieurs mois de discussions avec le pouvoir fédéral, au cours desquelles une contribution complémentaire de l'État fédéral s'est avérée exclue. À la suite de cette nouvelle avancée, le SHAPE s'est rapidement mis en relation avec l'opérateur chargé du chantier afin d'envisager la finalisation du projet dans les meilleurs délais de sorte que la construction du nouveau bâtiment soit intégrée au mieux dans le futur chantier du quartier général.

Nous travaillons par ailleurs avec les autorités fédérales sur un accord modificatif de l'accord de coopération de 2016. Ce nouvel accord visera principalement à acter l'apport financier complémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles au projet de reconstruction. Nous pouvons nous réjouir de cette décision; eu égard au contexte actuel, la ministre de la Défense en est sans doute également heureuse.

**M. François Desquesnes (cdH)**. – Si j'ai bien compris, le gouvernement fédéral et la ministre de la Défense ne mettent plus d'argent dans cette opération, laissant la Fédération Wallonie-Bruxelles rattraper le temps perdu dans la construction de l'école. Je crains donc que notre ardoise s'allonge.

Je vous rappelle, Monsieur le Ministre, que les locaux concernés sont en fin de vie. Selon les propos du ministre-président lui-même, ce sont des pavillons provisoires dont la qualité est pour le moins moyenne. Nous attendons donc de vos services, qui communiquent avec le maître d'œuvre, c'est-à-dire l'armée américaine, qu'ils accélèrent ce chantier pour que les élèves concernés bénéficient de conditions correctes le plus rapidement possible.

Vous ne vous êtes pas engagé quant à une date de commencement du chantier. Vous devrez certainement encore y consacrer des moyens supplémentaires pour compenser la défaillance de l'État fédéral. Je ne peux qu'espérer que ces accords seront signés le plus rapidement possible, car l'armée américaine ne réalisera les investissements prévus que si elle a la garantie du financement complet du pro-

jet. Je vous réinterrogerai donc dans quelques mois pour m'assurer que le dossier est en ordre et pour que vous vous engagiez à respecter un calendrier.

**4.4 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Hausse des prix des énergies»**

**4.5 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Impacts financiers de la hausse des prix énergétiques pour le chantier de la rénovation des bâtiments scolaires»**

**4.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Soutien financier aux écoles du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) face à l'explosion des coûts énergétiques»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Dans un contexte international très difficile, l'augmentation des prix de l'énergie ne cesse de battre des records. De nombreux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont touchés et subissent de plein fouet cette situation susceptible de générer des coûts budgétaires importants.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une évaluation de l'impact de cette récente hausse du prix des énergies pour les établissements scolaires? Quelle analyse faites-vous de la situation? À cet égard, la cellule «Énergie» du ministère a mis sur pied une centrale d'achats d'énergie en 2019. Cette dernière a été ouverte aux écoles du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), ainsi qu'aux écoles des réseaux subventionnés sur une base volontaire. Pourriez-vous nous en communiquer le bilan global actualisé? Les résultats s'avèrent-ils concluants au vu des prix record enregistrés sur les marchés? À quel tarif, fixe ou variable, ont-ils été conclus? Disposez-vous d'informations éventuelles portant sur la situation générale des écoles qui n'ont pas adhéré au mécanisme d'achat groupé? La centrale d'achats évoquée ne semble pas concerner le mazout de chauffage. Un dispositif analogue existe-t-il pour ce type d'énergie? Qu'en est-il de l'état de préparation du marché pour une nouvelle centrale d'achats couvrant la période 2023-2027? Enfin, la cellule «Énergie» travaille-t-elle sur la mise à disposition, auprès des établissements scolaires, d'outils permettant de mieux contrôler, gérer et optimiser les consommations énergétiques?

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, au début du mois d'octobre 2021, je vous questionnais sur les impacts financiers de la hausse des prix énergétiques. Le gaz venait de passer de 20 euros/MWh à 90 euros/MWh et l'électricité avait connu une hausse de 10 %, atteignant 173 euros/MWh en Belgique. Au moment de la rédaction de cette question, le gaz atteignait 300 euros/MWh et l'électricité 207 euros/MWh! Les tendances sont identiques pour le mazout de chauffage. Nous ne pouvons plus parler de hausse, mais bien d'explosion des prix, liée à l'agression meurtrière de la Fédération de Russie

contre l'Ukraine. Malheureusement, rien n'indique que cette guerre sera de courte durée. S'il s'agit d'une situation catastrophique pour les citoyens et les entreprises belges, il en va de même pour les écoles qui doivent financer le chauffage des classes.

Quelles mesures prendrez-vous à court terme pour faire face à cette crise inédite et alléger la charge qui pèse sur les écoles? La disparition progressive de la pandémie permettrait-elle de fermer davantage les fenêtres? En effet, j'ai entendu parler d'une hausse de la consommation en chauffage de parfois 30 % en raison de l'ouverture des fenêtres pour lutter contre la propagation du coronavirus. Est-il possible d'éviter ce gaspillage énergétique? Sur le long terme, quelles conclusions tirez-vous de cette situation?

La rénovation des écoles est actuellement un chantier de premier ordre pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment ne pas intégrer le prix énergétique dans les calculs de la rénovation des bâtiments? Sortir de notre dépendance aux énergies fossiles est devenue une nécessité tout autant économique que climatique. Sommes-nous aujourd'hui en mesure d'opérer cette transition radicale consistant à éliminer la solution fossile de toute construction ou rénovation de grande ampleur dans nos bâtiments scolaires? Les alternatives telles que pompes à chaleur, bois-énergie, réseaux de chaleur, géothermie, panneaux photovoltaïques thermiques ou encore biométhanisation sont-elles étudiées et mises en œuvre en parallèle à une isolation extrêmement performante? Ces solutions peuvent être envisagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je rappelle par ailleurs qu'une enveloppe pour une isolation performante doit être accompagnée d'une ventilation double flux.

Nous parlons certes d'investissements conséquents, mais ceux-ci ont une raison d'être sur les plans énergétique et de la qualité de l'air à l'intérieur. Pour rationaliser ces investissements, une réflexion doit être menée sur une certaine tendance, observée sur le terrain, à l'étalement des bâtiments. Celle-ci rend plus compliquées et plus coûteuses les mesures d'isolation. Le chantier de la rénovation des bâtiments scolaires est-il revu et pensé à l'aune de ce défi énergétique majeur auquel nous devons faire face?

**M. André Antoine (cdH).** – À l'instar de mes collègues, nous ne cessons de battre des records en ce qui concerne l'augmentation des coûts énergétiques. Concrètement et en termes simples, l'électricité coûte 72,8 % de plus qu'il y a un an; le gaz naturel coûte 138,3 % de plus qu'il y a un an. Le journal «L'Écho» du 7 mars 2022 titrait même ce jeudi dernier: «Le prix du gaz 20 fois plus élevé qu'il y a un an». Le prix du gazoil de chauffage a quant à lui progressé de 57,6 % en glissement annuel. Ce sont des chiffres extraordinaires, historiques et, bien sûr, alarmants pour le budget des écoles, tous réseaux confondus. D'autant que rien ne dit que nous avons atteint le pic des prix de l'énergie. La guerre en Ukraine nous amènera peut-être à prendre d'autres mesures de rétorsion à l'égard de la

Russie, ce qui nous fragiliserait encore sur le plan de l'approvisionnement énergétique, avec toutes les conséquences que cela a sur les prix.

L'explosion des coûts énergétiques pèse lourdement sur les factures des écoles. Nous sortons d'une période où l'aération était rendue obligatoire, ce qui créait une alternance de chaud et de froid entraînant périodiquement une relance particulièrement énergivore des chaudières. J'imagine que le réseau WBE, premier pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté française, est directement touché, voire fragilisé. Quelle est l'importance de la facture énergétique et quelle est son incidence sur les finances de WBE? J'aimerais attirer votre attention sur les conséquences désastreuses que de tels coûts peuvent engendrer.

Par ailleurs, le journal «*L'Avenir*» évoque la fermeture de la piscine de l'Athénée de Jodoigne. Par communiqué, l'établissement explique que la fermeture temporaire de la piscine est liée au contexte international, aux augmentations des prix de l'énergie et à des mesures qui tardent à être prises par le gouvernement, lesquelles pourraient même s'avérer insuffisantes au final. D'après le préfet de l'école, la situation n'étant plus tenable, la piscine a été fermée vendredi dernier. Le bourgmestre de Jodoigne est intervenu en lui rappelant, comme je l'ai fait aussi, que cette piscine est la seule pour douze communes du Brabant wallon! Le bourgmestre a obtenu l'ouverture d'une semaine supplémentaire. En d'autres termes, depuis ce vendredi, 40 % des jeunes, écoliers ou sportifs le week-end, ne pourront tout simplement plus aller nager faute de ressources financières. Dès lors, au-delà de la première estimation budgétaire que je sollicitais, pourriez-vous fournir un tableau plus complet reprenant le nombre d'écoles bénéficiant de conventions de livraison à terme fixe dans le cadre d'une centrale d'achats? Pour quel pourcentage de la consommation en gaz et électricité?

De plus, malgré la situation budgétaire compliquée en Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous invite instamment à revoir le montant des dotations et des subventions attribuées aux écoles du réseau WBE et autres écoles subventionnées dans le cadre du premier ajustement budgétaire de 2022. Cela permettrait de faire face à l'augmentation des coûts énergétiques et de rouvrir des piscines, comme celle de Jodoigne. S'il y a une augmentation, j'imagine qu'elle sera généralisée puisque les coûts énergétiques sont sensiblement les mêmes d'un réseau d'enseignement à l'autre.

Enfin, n'est-ce pas l'occasion de lancer un vaste programme d'installation de panneaux photovoltaïques dans les écoles? Celles-ci comptent une surface de toiture considérable. En outre, vous pourriez bénéficier de la vertu de l'autoconsommation. En effet, les écoliers sont là le jour, lorsque les panneaux photovoltaïques produisent, et quittent l'école lorsque la clarté s'estompe. C'est donc un cercle vertueux. Ainsi, peut-être faudrait-il prévoir, par le biais de codes 8 ou d'un tiers investisseur, de donner la faculté à un grand nombre

d'écoles d'installer des panneaux photovoltaïques. Ceux-ci n'ont jamais été aussi rentables qu'aujourd'hui, sur les plans tant financier qu'environnemental.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En préambule, je rappelle que chaque établissement gère sa comptabilité énergétique et que les consommations énergétiques sont prises en charge par les écoles dans le cadre de leurs frais de fonctionnement. Ces budgets dépendent de ma collègue chargée de l'Éducation.

Grâce à la cellule «Énergie» de la Direction générale des infrastructures (DGI), le ministère a conclu, avec ENGIE, une centrale de marché ouverte à tous les pouvoirs organisateurs pour la période 2019-2022. Cela a permis d'obtenir des prix inférieurs à la moyenne des prix du marché. Pour le gaz devant être acheminé en 2022, la totalité du volume à fournir aux adhérents avait été acheté en 2021 avant la hausse des prix. Le prix final fixe du gaz pour les adhérents à la centrale d'achats était de 15,01 euros par MWh, hors frais de distribution, transport et taxes. En comparaison, en 2021, le prix du gaz obtenu par achat en 2020 était de 19,25 euros par MWh. Il y a donc une économie nette sur le gaz de près de 20 % par rapport à l'année 2021.

En ce qui concerne l'électricité fournie en 2022, le prix a également été fixé en 2021. Le prix fixe obtenu est de 64,76 euros par MWh, et ce, pour l'intégralité du volume à fournir pour les adhérents. En comparaison, le prix obtenu pour 2021 était de 44,59 euros par MWh. En y incluant les frais de transport, de distribution, les taxes et la TVA, cela représente une augmentation d'un peu plus de 18 % par rapport au prix de l'année dernière. L'augmentation semble très importante, mais elle est en grande partie compensée par l'économie sur le gaz. En effet, en moyenne, la consommation énergétique d'un établissement scolaire est répartie entre le gaz pour deux tiers et l'électricité pour un tiers.

Globalement, sur les deux vecteurs énergétiques, la facture énergétique annuelle va augmenter en 2022 d'environ 5 % par rapport à l'année passée. Il est donc important de disposer de ces éléments pour relativiser le problème à court terme. Tous les pouvoirs organisateurs des différents réseaux ont été invités à adhérer à cette centrale. Seul le réseau WBE a répondu à l'appel et une partie de ses établissements bénéficie aujourd'hui des avantages de notre centrale d'achats. Cela ne veut pas dire que les non-adhérents ont tous subi une augmentation des coûts, car certains ont des contrats à tarif fixe établis avant les fortes fluctuations. D'autres sont également intégrés dans ces centrales d'achats locales, de sorte qu'ils sont également protégés – ou en tout cas mieux protégés – face à la hausse des prix. À ma connaissance, il n'est pas possible d'indiquer le pourcentage des écoles qui subissent actuellement des surcoûts énergétiques.

Le marché public pour une nouvelle centrale d'achats couvrant la période 2023-2026 sera lancé dans le courant du mois d'avril. Compte tenu de la

tension existante sur le marché énergétique et des fortes hausses et fluctuations subies, il a été décidé d'élargir à un plus grand nombre d'opérateurs potentiels la possibilité d'adhérer à la centrale d'achats. Outre les infrastructures non scolaires, les établissements scolaires des différents réseaux pourront dès lors également rejoindre la centrale d'achats regroupant les opérateurs agréés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les cercles sportifs affiliés aux fédérations ou associations sportives. Ces opérateurs seront sollicités d'ici le lancement du marché.

L'isolation des bâtiments et la diminution de notre dépendance aux énergies fossiles sont fondamentales et profondément ancrées dans notre volonté de transition énergétique, de même que dans le chantier des bâtiments scolaires. Toute nouvelle construction ou rénovation lourde respecte nécessairement les exigences énergétiques régionales ambitieuses, elles-mêmes issues de directives européennes améliorant grandement la qualité énergétique de nos bâtiments. Le travail du chantier a abouti à une série de nouvelles recommandations visant la transition climatique. Elles doivent toutefois être débattues avant leur mise en œuvre. Parmi celles-ci figure entre autres l'analyse systématique des alternatives aux sources d'énergies fossiles. Par ailleurs, au cours de travaux de ce chantier, une réflexion a été ouverte sur ce que nous avons coutume d'appeler le «*low tech*». En effet, pour atteindre les objectifs de neutralité énergétique imposés aux écoles, deux pistes spécifiques complémentaires doivent être explorées. D'une part, comment réduire les besoins en énergie? Cela passe par un bon développement de l'inertie énergétique du bâtiment. D'autre part, comment sensibiliser les occupants à la réduction des besoins et donc des équipements coûteux à l'investissement, à l'entretien, voire parfois à la consommation?

Une étude réalisée par l'Université de Liège (ULiège) a démontré que dans plusieurs écoles récemment construites, des équipements techniques trop sophistiqués avaient été mis à l'arrêt par les occupants, soit par mesure d'économie, soit par incapacité à les gérer. Dans le cadre du chantier, il est donc aussi prévu d'analyser la capacité des occupants à se saisir de la question climatique dans l'usage qu'ils feront ensuite du bâtiment, voire de se saisir de la question comme d'un enjeu pédagogique.

Une centrale d'achats pour la fourniture du mazout de chauffage est en cours d'élaboration pour les bâtiments non scolaires. Le marché devrait être publié dans les prochaines semaines. Cette centrale ne prévoit pas l'adhésion des bâtiments scolaires, dès lors que la plupart d'entre eux s'approvisionnent directement auprès de fournisseurs locaux et bénéficient de prix plus avantageux. Le marché du mazout étant régulé, cette centrale d'achats vise avant tout à organiser l'approvisionnement de manière centralisée. La ristourne que les soumissionnaires peuvent proposer sur le prix maximal constitue le principal critère d'attribution.

Enfin, la cellule «Énergie» travaille sur différents modèles de cahier des charges, visant une optimisation des consommations énergétiques – notamment par la mise à disposition de modèles de cahier des charges pour l’installation de panneaux solaires photovoltaïques – et l’isolation de toitures par tiers financement pour le remplacement de l’éclairage en crédit-bail et l’application de contrats de performance énergétique.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Monsieur le Ministre, je prends note du fait que vous élargirez le marché public aux opérateurs culturels de l’enfance, de la jeunesse et du sport. Dans un communiqué conjoint, la ministre Linard affirme que ce marché permettra aux opérateurs de faire face à la hausse des prix de l’énergie. Elle affirme aussi qu’il y aura une offre d’énergie «100 % renouvelable», ce qui me paraît un peu optimiste.

Il serait intéressant de savoir à quel bénéfice les opérateurs peuvent s’attendre dans le contexte actuel. Si certains avaient conclu un contrat à prix fixe par le passé, je ne suis pas convaincue que leur bénéfice sera significatif. Néanmoins, procéder à des achats groupés est une démarche toujours positive. Je suivrai ce dossier avec beaucoup d’intérêt.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Le diagnostic n’est pas simple étant donné que les frais de fonctionnement relèvent plutôt de la compétence de Mme Désir. Je la questionnerai d’ailleurs à cet égard.

Monsieur le Ministre, vous avez communiqué des mesures d’aides destinées à permettre les meilleures conditions de marché pour les écoles, notamment les centrales d’achats, celles déjà existantes et celles que vous allez lancer. Si ces dispositifs conjoncturels ont toute leur pertinence dans le contexte actuel, mon propos était de viser un saut qualitatif plus important vers 100 % d’énergie renouvelable et la fin des énergies fossiles. Je mesure que ce saut est difficile à effectuer. J’entends Mme Schepmans dire qu’il est optimiste de viser 100 % d’énergie renouvelable en électricité. Pour ma part, cela fait dix ans que cela dure et cela se passe plutôt bien.

Il existe des moyens et des possibilités. En tant que pouvoir public qui a la charge de l’ensemble des écoles, la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait commencer à envisager la fin des énergies fossiles. J’encourage vraiment le gouvernement à y réfléchir pour l’ensemble de ses activités, plus particulièrement pour les écoles qui font l’objet d’un chantier de rénovation important. Il convient de tenter de développer toutes les alternatives possibles sur le terrain. Il s’agit, à mon sens, d’un choix climatique et économique qui porte sur l’avenir, car les prix élevés de l’énergie vont probablement nous accompagner durant la décennie qui vient. C’est inévitable!

**M. André Antoine (cdH).** – Il est important de faire une distinction entre le gaz et le mazout. Pour le gaz, certains ont pu bénéficier d’une centrale d’achat, mais

la différence est, dans le meilleur des cas, de 5 %. Pour le mazout, le prix est régulé et l'augmentation est nettement plus importante.

Monsieur le Ministre, vous nous renvoyez à Mme Désir; mais c'est vous, le ministre du Budget, qui allez présenter la prochaine circulaire budgétaire. Votre responsabilité est de nous dire de quelles évolutions vous allez tenir compte. Si le ministre chargé de WBE ne pouvait pas nous répondre, j'espérais que celui du Budget pourrait le faire. Vous avez évoqué une augmentation de 5 % pour le gaz, mais il me semble que vous devriez vous orienter au minimum vers une augmentation de 10 %.

Je me permets d'attirer votre attention sur le cas de la piscine de l'Athénée de Jodoigne, piscine où un grand nombre de stages devaient avoir lieu durant les vacances de Pâques. Il n'y en aura finalement pas. Cela concerne 12 communes du Brabant wallon sur 27, soit près de la moitié. Le préfet de l'Athénée a déclaré qu'il n'avait pas les moyens et qu'il attendait une réaction du gouvernement. C'est pour cela que j'espérais que vous nous apportiez de bonnes nouvelles à très court terme.

Ensuite, à moyen terme, pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques, vous pourriez lancer une ligne tiers-investisseur ou des codes 8, dès lors qu'il y a une personnalité juridique distincte. Il s'agirait d'un modèle vertueux d'autofinancement, avec des temps de retour inférieurs à cinq ans.

Je vous encourage vraiment, Monsieur le Ministre, pour des considérations tant environnementales que financières, à nous présenter une réponse concrète lors du prochain ajustement budgétaire.

#### ***4.7 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Îlots de chaleur à Bruxelles»***

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Parmi les conséquences du dérèglement climatique, les experts prévoient une multiplication des conditions météorologiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur. Ces épisodes caniculaires, qui entraînent une série de conséquences néfastes pour l'environnement et la santé, ont tendance à figurer parmi les conditions météorologiques extrêmes les plus meurtrières en Europe. Les villes sont particulièrement vulnérables à la canicule. Lorsque certaines conditions sont réunies, la température de l'air la nuit peut y être jusqu'à 10 °C plus élevée que dans les régions avoisinantes. Ce phénomène d'«îlots de chaleur urbains» s'explique par la bétonisation, la concentration des activités humaines, l'imperméabilité des sols et le manque de végétation.

Face à cette menace, Bruxelles Environnement a commandé au bureau d'études Vito Conseils une cartographie des îlots de fraîcheur dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cet exercice a pour objectif d'identifier les zones fraîches à préconiser durant les épisodes de canicule et de repérer les îlots de chaleur où

des mesures concrètes sont à prendre en priorité. Il ressort de l'étude qu'en été, la température au centre de la Région bruxelloise est plus élevée de 3 °C en moyenne que dans ses alentours ruraux. En moyenne, il y a trois fois plus de périodes de fortes chaleurs dans le centre de Bruxelles qu'ailleurs.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude et avez-vous croisé ces données avec la localisation des écoles en Région de Bruxelles-Capitale? Les écoles les plus menacées par les îlots de chaleur ont-elles été identifiées? Une telle analyse existe-t-elle également pour la Wallonie? Quelles actions le gouvernement a-t-il entreprises, qui seront éventuellement amplifiées, pour créer des îlots de fraîcheur, notamment dans les cours de récréation?

Quelles suites avez-vous données à notre résolution parlementaire du 13 octobre 2021 visant à soutenir une politique ambitieuse de végétalisation des bâtiments publics et de leurs abords en Fédération Wallonie-Bruxelles? Cette résolution demandait notamment, dans la mise en œuvre du chantier des bâtiments scolaires, d'encourager l'intégration de principes de végétalisation favorisant la rétention de l'eau de pluie et la biodiversité, que ce soit sur les bâtiments, dans les cours de récréation ou aux abords de ceux-ci.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires, un groupe de travail spécifique s'est penché sur la question des îlots de chaleur, particulièrement sur la végétalisation des cours de récréation.

Un consensus existe aujourd'hui pour considérer que le temps des vastes espaces minéralisés est totalement révolu. Ceux-ci étaient issus de la conjonction de plusieurs considérations: une culture hygiéniste, une facilité d'entretien, une vision sans obstacle pour assurer une meilleure surveillance – pour ne citer que les principaux. Les réflexions et les études s'attachent aujourd'hui à démontrer que les espaces extérieurs diversifiés et végétalisés sont propices au développement des élèves. Ce dernier élément est important. Un contact avec un environnement plus naturel, la réduction des inégalités de genre dans l'espace, les opportunités pédagogiques sont autant de dynamiques qui préoccupent les concepteurs d'espaces scolaires.

Mes services ont été activement associés à l'appel à projets de Bruxelles Environnement, «Ré-création», qui concerne les îlots de chaleur. Cet appel visait les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale. La subvention, de 300 000 euros maximum par projet, avait pour objectif d'apporter un soutien technique et pédagogique en vue du réaménagement des cours de récréation, plus spécialement en vue de leur végétalisation. Au vu du nombre de dossiers introduits et afin d'effectuer la sélection, la priorité a été donnée aux projets situés dans des quartiers très denses, dans lesquels les îlots de fraîcheur manquaient, et ce, sur la base de la carte établie par Bruxelles Environnement. En milieu urbain dense,

l'apport d'espaces scolaires végétalisés peut constituer une plus-value pour l'ensemble de la collectivité.

En Wallonie, un projet similaire existe: «Ose le vert, recrée ta cour», qui en est à sa quatrième édition. En revanche, à ma connaissance, il n'existe pas de carte au niveau régional répertoriant les îlots qui nécessiteraient des apports de végétalisation afin de réduire les effets de la chaleur. Sans doute pouvons-nous considérer que la diversité des territoires en Wallonie rend difficile l'établissement d'une telle carte, celle-ci se justifiant davantage dans les zones urbaines.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – La déminéralisation des cours de récréation doit être un objectif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la minéralisation n'a plus d'avenir dans le contexte du dérèglement climatique. Je ne peux qu'encourager cette initiative et je salue les efforts déjà entrepris.

En ce qui concerne la Wallonie, je suis d'accord avec vous: une cartographie complète est sans doute moins nécessaire, mais elle reste pertinente pour les villes. J'interrogerai la ministre Céline Tellier pour savoir si des études en ce sens peuvent être imaginées. Elles permettraient à la Fédération Wallonie-Bruxelles de donner la priorité aux écoles qui ont besoin d'îlots de fraîcheur.

#### ***4.8 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Soutien aux écoles pour installer des box pour vélos»***

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Nous faisons face à une flambée des prix de l'énergie et des carburants. Cette semaine, le diesel et l'essence ont tous deux dépassé le seuil critique des 2 euros par litre. Cette inflation rapide, liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, n'est probablement pas temporaire. Il faut donc trouver des solutions structurelles pour épargner, autant que faire se peut, le portefeuille des familles.

Dans ce contexte, l'élaboration de solutions alternatives telles que le vélo devrait s'accélérer. Offrir la possibilité aux élèves, voire aux familles, de réaliser les trajets quotidiens vers l'école à vélo permettrait de les affranchir de la voiture et de réduire la facture en carburant, tout en ayant un effet positif sur l'environnement. Pour ce faire, il faudrait toutefois créer les structures nécessaires, notamment installer des box à vélos, une première étape incontournable.

Monsieur le Ministre, le gouvernement soutient-il l'installation de box à vélos aux abords des écoles? Si oui, comment? Existe-t-il un droit de tirage pour les écoles qui souhaiteraient s'équiper? Prévoyez-vous d'autres mesures qui favoriseraient la mobilité douce? Vos services disposent-ils d'un diagnostic précis des potentiels de développement du vélo pour les trajets quotidiens liés aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Depuis toujours, l’installation d’abris à vélos fait l’objet de subventions dans le cadre des travaux au niveau des abords des écoles. En revanche, il n’existe pas de droit de tirage pour s’en équiper. En pratique, la subvention liée à leur installation définitive est englobée dans les subventions accordées pour les travaux à mener dans les bâtiments scolaires. Dans le cadre de la réforme des subventions, il est prévu d’encourager toutes les mesures possibles pour favoriser la mobilité douce dans la sphère des établissements scolaires.

Les infrastructures extérieures telles que les parkings et les abris à vélos ont également été prises en considération dans l’arrêté des normes physiques et financières futures afin d’inclure les réflexions actuelles en termes de mobilité douce. À ma connaissance, mes services ne disposent pas d’un diagnostic précis des potentiels de développement du vélo pour les trajets quotidiens vers les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. En principe, ces informations relèvent des compétences régionales et communales. De manière générale, j’encourage cependant mes services à échanger des informations avec les Régions et les communes, en ce compris sur cette thématique.

Dans le cadre du chantier «Bâtiments scolaires», les échanges sont en cours avec des représentants des Régions sur des matières qui croisent la sphère des établissements scolaires. C’est le cas pour la mobilité douce: l’objectif de ces rencontres est d’encourager cette solution tout en faisant converger des opportunités d’aménagement de l’espace public avec des opérations de construction-rénovation d’infrastructures scolaires. Au-delà des aménagements, il faudra également mener un travail afin de modifier les habitudes des enseignants et des parents, ce qui n’est pas simple.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – La mobilité se situe effectivement à la croisée de plusieurs compétences; c’est pourquoi je l’aborde par le biais des box pour vélos dans les écoles. Bien entendu, cette question concerne la mobilité des communes et des Régions. Je suis convaincu qu’à partir du moment où nous offrirons aux personnes la possibilité d’utiliser des pistes cyclables et que nous aurons installé des box vélos dans les écoles et les rues avoisinantes, les habitudes évolueront. En général, quand les pistes cyclables et box vélos sont bien pensés, ils sont vite utilisés. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle à jouer dans ce domaine.

**4.9 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’avis défavorable remis par le collège communal de Nivelles à propos de la redynamisation du campus de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)»**

**M. André Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu un échange de vues à ce sujet. Au mois de septembre 2018, votre prédécesseur André Flahaut avait présenté un *masterplan* pour insuffler une nouvelle dynamique sur le

campus de l'ancienne École normale de Nivelles, devenue l'un des sites de Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B).

Face à cet important projet immobilier, le bourgmestre Pierre Huart avait d'abord indiqué lors d'une réunion du conseil communal que l'avis du collège nivellois serait positif, même s'il regrettait le nombre de places de parking. Finalement, le collège communal aurait un avis négatif, notamment à la suite d'une analyse menée par des échevins Ecolo. La ville soutiendrait l'extension et la rénovation des bâtiments du campus, mais l'agrandissement du parking poserait problème. De plus, pour procéder à un tel agrandissement, il serait nécessaire de réaliser une étude de mobilité pour répondre aux protestations des riverains à propos du trafic automobile. Les plans devraient alors être modifiés.

Lors de notre dernière discussion sur le sujet, vous m'aviez dit que l'augmentation du nombre de places de parking était une demande de la ville de Nivelles. Or, les autorités locales nient cette requête et avancent que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a exigé une extension du parking. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes qui s'agacent: les moyens sont disponibles et personne ne conteste les travaux, mais tous s'étripent sur la paternité du parking et se renvoient la balle à ce sujet. De plus, les riverains sont extrêmement mécontents et ont annoncé qu'ils introduiraient un recours, le cas échéant, contre la suppression d'un des derniers poumons verts de la ville. Désormais, la fonctionnaire déléguée, en possession de tous les avis et des résultats de l'enquête publique, doit trancher et prendre la décision d'accorder le permis.

La semaine dernière, une réunion s'est tenue entre vos services et ceux de la ville de Nivelles afin de concilier les points de vue. Lors de cette entrevue, les représentants de la ville de Nivelles ont demandé à vos services de revoir votre projet d'accroissement de places de parking et de vous concentrer sur le campus. Qu'avez-vous répondu aux autorités de la ville? Quelle est votre réponse aux riverains? Finalement, qui a demandé les places de parking? Quel a été le résultat de la rencontre entre les différents protagonistes? Déposerez-vous des plans modifiés, comme le demande la ville? Réaliserez-vous une étude de mobilité, à la demande de l'échevin Ecolo? Je vous fais confiance pour donner suite à toutes ces questions.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je partage votre préoccupation, Monsieur le Député. Depuis nos derniers échanges à ce propos, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) chargés des études ont rencontré, le 3 mars dernier, le bourgmestre, les membres du collège communal et les représentants du service «Cadre de vie» de la ville de Nivelles. Ils ont ensuite pris connaissance, le 7 mars dernier, de l'avis défavorable du collège communal, prononcé en sa séance du 28 février. Les services de WBE se sont alors réunis le 11 mars avec les repré-

tants de la Direction régionale du Brabant wallon et de la DGO 4 afin de discuter des modifications qui devraient être apportées à la demande de permis et, le cas échéant, de la marche à suivre pour avancer dans cette direction.

Comme je l'ai expliqué il y a peu, les services en charge des études s'étaient concertés avec les instances régionales et communales et ils avaient modifié le projet jusqu'à ce qu'il emporte leur adhésion. À la suite des réactions des riverains, les instances communales ont soulevé une série d'arguments en faveur de la modification du parking. Il est encore trop tôt pour en déterminer la nature: une réduction du nombre de places pourrait présenter des risques de report de stationnement en voirie, tandis qu'un déplacement partiel de places sur une autre partie du site permettrait de préserver le bosquet et de ramener le charroi sur des voiries mieux à même de les canaliser.

Le domaine de l'urbanisme est souvent le théâtre d'enjeux contradictoires. Parvenir à une solution ajustée aux désirs de toutes les parties demande du temps et de la réflexion.

**M. André Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, permettez-moi de rembobiner le film. À la demande des autorités de la ville, et pour obtenir leur adhésion, vous avez augmenté le nombre de places de parking. Or, ces mêmes autorités ont changé d'avis à la suite des contestations des riverains. Vous êtes dès lors amené, avec vos services, à modifier les plans, sans pour autant prendre option sur le maintien du nombre de places de parking ou sur le déménagement d'une partie de celles-ci sur un site voisin.

Dans les deux cas, je vous exhorte à réaliser une étude de mobilité si vous voulez avancer dans ce dossier. Que vous portiez le problème dans un endroit ou dans un autre, vous aurez inmanquablement un certain nombre de réactions des riverains. Vous avez perdu du temps à cause des changements d'attitude que vous venez de dénoncer. En vue de fixer un calendrier dont vous êtes sûr qu'il sera respecté à l'avenir, une série d'études et de précautions sont nécessaires, pour «retrouver un climat apaisé», comme vous le dites. C'est dire si les tensions sont encore grandes aujourd'hui.

#### ***4.10 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gestion des ressources humaines à l'Athénée royal d'Evere»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Depuis le début de la législature, je suis en contact avec plusieurs membres du personnel de l'Athénée royal d'Evere. Ils m'ont fait part de problèmes liés à la gestion des ressources humaines telle que la pratique la direction de l'école. À plusieurs reprises, j'ai été informé de faits qui constitueraient une violation des droits des travailleurs: intimidations, dénigrement, attitudes et propos hostiles et irrespectueux, pressions, etc.

À l'époque, ces plaintes et dénonciations n'étaient formulées qu'oralement. J'étais en attente d'obtenir des éléments qui auraient étayé ces plaintes. Selon

les informations dont je dispose, le personnel aurait entrepris une démarche de dialogue auprès de la direction, sans succès. Aujourd'hui, plusieurs plaintes auraient été déposées chez Cohezio, service externe de prévention et protection au travail (SEPPT). L'administrateur délégué de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) aurait été directement saisi de certains cas.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous l'existence de tensions entre la direction et certains membres du personnel de cette école? Confirmez-vous également le dépôt de plaintes de ces membres? Combien de plaintes ont été déposées? Où en sont les procédures? WBE est-il au courant de la situation? Dans l'affirmative, quelles démarches ont-elles été entreprises pour trouver des solutions à ces problèmes?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Avant de donner quelques informations, je me permets de rappeler que le Parlement a délégué la compétence de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française à WBE. WBE est un organisme autonome. En tant que ministre de tutelle, ce n'est pas à moi d'intervenir directement dans la gestion que vous évoquez, Monsieur le Député. Je ne suis pas en mesure de confirmer la situation qui relève clairement de la seule compétence de WBE. En outre, la confidentialité inhérente aux procédures ne permet pas d'évoquer davantage les différents éléments de manière publique.

Toutefois, quelques membres du personnel de l'Athénée royal d'Evere ont saisi le SEPPT 1 et demandé une prise en charge par les services de WBE. J'ai reçu la confirmation que l'organisme est bien au courant de la situation et la suit. Au vu de la situation qui prévalait avant l'autonomisation de WBE – et plus particulièrement de ces dix dernières années –, je ne peux que me réjouir des efforts que WBE instaure dans des situations de ce genre.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo)**. – Je comprends les arguments liés à la confidentialité. Je rappelle néanmoins que les problèmes de ce type ont parfois des impacts sur le bon fonctionnement des écoles. En tant que ministre de tutelle, vous devez être attentif à ce sujet, Monsieur le Ministre. Je suppose que, dès lors, vous suivrez avec attention la situation à l'Athénée royal d'Evere et que vous garderez un œil sur ce qu'entreprendra WBE pour lutter contre les dysfonctionnements tels qu'ils se présentent dans cette école.

**4.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Conséquences sur les bâtiments scolaires de la réduction du financement européen relatif au Plan de relance de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. André Antoine (cdH)**. – Voici deux semaines, j'ai interrogé le ministre-président sur l'évolution du produit intérieur brut belge (PIB), qui devait être

constatée au mois de février 2022, et ses conséquences sur le financement du Plan pour la reprise et la résilience (PRR), singulièrement pour la partie octroyée à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre-président s'est montré honnête, sincère, mais peu rassurant, puisqu'il a déclaré que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait s'attendre à perdre près d'un quart des 495 millions d'euros promérités dans le chef de l'Union européenne et visant à financer la transition énergétique et numérique. Il a ajouté qu'il n'envisageait pas de compenser cette perte de recettes par des emprunts corollaires, eu égard à notre exposition à la dette déjà considérable. Il ne restait dès lors plus qu'à revoir les projets, les diminuer ou bien assurer un transfert de moyens financiers.

Dans l'enveloppe globale belge, il avait été convenu que la Fédération toucherait 495 millions d'euros. Dans ce plan, vous aviez obtenu une part très importante: 230 millions d'euros rien que pour les bâtiments scolaires. La ministre de l'Enseignement supérieur avait, quant à elle, obtenu 100 millions d'euros en faveur des institutions culturelles, sportives, numériques et autres.

Depuis lors, le problème s'est encore corsé. En effet, interrogé, le ministre-président wallon Elio Di Rupo a dit vouloir rédiger un plaidoyer pour la Wallonie au terme duquel, selon lui, eu égard aux défis que doit rencontrer la Wallonie et aux conséquences lourdes sur le plan financier de la pandémie et des inondations, il lui semblait naturel et légitime que les autres entités, fédérales et fédérées, cèdent une partie de leurs moyens à la Région wallonne. Pour les Wallons qui se trouvent dans une situation difficile, le plaidoyer n'est sans doute pas infondé. Néanmoins, pour ce gouvernement, je peux comprendre qu'il soit difficile de s'effacer face aux demandes wallonnes, surtout s'il n'a pas l'assurance que le gouvernement fédéral ou la Flandre – Bruxelles ayant reçu beaucoup moins – soient également solidaires de la Wallonie.

Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous en votre qualité de ministre du Budget et de responsable des bâtiments scolaires. Quelle est votre approche? Confirmez-vous l'approche raisonnable du ministre-président, qui prône de réduire les moyens alloués aux projets? Dans l'affirmative, quels moyens pourraient-ils être soustraits au budget des bâtiments scolaires? Dans le cas contraire, dans quel autre département voulez-vous réduire les moyens affectés aux projets? Ou alors espérez-vous prévoir des crédits de liquidation, dès 2022, au budget du fameux milliard qui, à ce jour, repose seulement sur des engagements?

Certes, la réponse est difficile, mais la question est pertinente. L'Union européenne a pris sa décision. Vous devriez dès lors disposer de chiffres définitifs et pouvoir nous indiquer quelle sera la perte réelle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que ministre du Budget, vous devriez aussi nous communiquer comment vous comptez régler ce problème.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, votre question est évidemment pertinente, mais ma réponse ne vous éclairera sans doute pas davantage que celle du ministre-président.

Bien qu'encore officieuse, la réduction de l'enveloppe de la Belgique sera confirmée par la Commission européenne en juin prochain. Aucune décision n'a donc encore été prise concernant une éventuelle modification de la répartition de cette enveloppe entre les Communautés, les Régions et l'État fédéral. Il faudra donc, le cas échéant, probablement la négocier. Au sein de notre Fédération, les projets qui permettent de consommer l'enveloppe de financement européen sont en pleine mise en œuvre. Je rejoins le ministre-président lorsqu'il indique que la priorité est l'aboutissement de ces projets afin d'assurer leur financement. Une éventuelle réduction de leur ampleur en prévision d'une diminution de l'enveloppe de financement européen n'a pas encore fait l'objet d'une décision du gouvernement.

Enfin, l'ajustement budgétaire sera réalisé à l'automne. À ce moment, nous aurons reçu les informations officielles de la Commission européenne et le gouvernement pourra se positionner. À l'heure actuelle, ma priorité est de trouver une solution à la décision de la Cour constitutionnelle.

**M. André Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, votre courte réponse n'est pas sans conséquence. Si je comprends bien vos propos, il n'y aura pas d'ajustement en juin ou juillet prochain puisque vous nous fixez rendez-vous à l'automne. Si c'est compréhensible dans le processus parlementaire, cela l'est un peu moins à la lumière de l'explosion des coûts des crédits énergétiques. Certes, vous pouvez toujours travailler en délibérant au sein du gouvernement afin d'anticiper un ajustement. Cependant, je vous conseille de ne pas attendre la dernière minute pour répondre à des questions aussi urgentes. M. Florent a demandé un retour rapide de votre part et sa demande est légitime.

Tout comme le ministre-président, vous souhaitez faire aboutir les projets. Cependant, en appliquant la technique de l'antiphrase, vous n'avez pas été aussi loin que lui quant à la non-compensation éventuelle par des emprunts. Vous laissez ce sujet ouvert à la discussion. Si je rapproche cette attitude de votre volonté farouche de réaliser votre plan de rénovation des bâtiments scolaires, j'en déduis que, si réduction il y a, elle ne sera pas opérée chez vous, mais chez d'autres. Cela laisse présager de futures difficultés... En effet, si quelques socialistes discutent ensemble, M. Elio Di Rupo est toujours parmi eux et, quelle que soit sa force de persuasion, je n'ai pas le sentiment que les Flamands, les Bruxellois, le niveau fédéral ou vous-même n'accorderez votre part à Elio Di Rupo. Je n'y crois pas, ou plus exactement, je n'y crois plus! Votre réponse est prudente et incomplète et nous en discuterons donc tous les quinze jours, Monsieur le Ministre.

#### ***4.12 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Situation financière de l’Athénée royal de Ganshoren»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Depuis plusieurs semaines circulent des informations préoccupantes concernant la gestion financière de l’Athénée royal de Ganshoren. Dans cette commission, nous avons déjà abordé la gestion et la rénovation des infrastructures. Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur la situation des bâtiments scolaires de cette école. Vous vous y êtes d’ailleurs rendu récemment. Les éléments liés à la vitalité financière de l’établissement inquiètent aussi bien les membres du personnel que les parents d’élèves, sans oublier les syndicats. Les syndicats ont d’ailleurs demandé des informations officielles aux responsables de l’athénée, plus précisément à la nouvelle préfète affectée à l’école depuis le mois de septembre 2021.

Les renseignements récoltés pour instruire le dossier m’amènent à vous interroger. Certains documents du Comité de concertation de base (CoCoBa) de l’école circulent actuellement et font état d’éventuelles irrégularités. Parmi celles-ci figure un contrat de gestion du parc informatique de l’école dont le montant s’élèverait à environ 900 000 euros par an. Deux sociétés se seraient partagé ces contrats; elles auraient par ailleurs le même propriétaire. Durant douze années consécutives, elles auraient perçu un montant annuel tournant autour de 900 000 euros. Les membres du personnel et les syndicats ont manifesté leur surprise à la découverte de ces montants, et ce, sachant que l’Athénée royal de Ganshoren doit aussi consacrer son budget à la promotion de l’inclusion et à la rénovation des bâtiments scolaires.

Pouvez-vous faire le point sur la manière dont les contrats ont été conclus? Pour rappel, au-delà de 30 000 euros, la personne responsable de la direction de l’établissement doit passer par l’administrateur pour l’approbation du contrat, et ce, conformément à la législation des marchés publics. Toutes les approbations ont-elles bien été demandées et accordées? Est-ce que le marché a été confié dans le cadre d’un monopole à des prestataires privés, dont les sociétés évoquées? Le cas échéant, l’administration a-t-elle ouvert une enquête? Dans l’affirmative, où en est-elle et quels en sont les résultats? Si les faits sont avérés, une procédure judiciaire est-elle en cours? Qu’en est-il des vérifications des comptes pour les contrats passés? Avez-vous été informé des problèmes liés à la situation financière de cet établissement scolaire? Confirmez-vous les montants allégués? Y a-t-il raison de penser à des infractions à la législation?

Concernant cette année scolaire, les contrats avec ces sociétés sont-ils toujours en cours ou ont-ils été résiliés au vu de l’enquête lancée? Le parc informatique actuel de l’Athénée royal de Ganshoren correspond-il aux investissements colossaux consentis depuis des années? Quel est le montant que paie aujourd’hui l’athénée pour la gestion de son parc informatique? D’autres écoles se trouvent-elles dans la même situation?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – J'attire votre attention, Monsieur le Député, sur le fait que le Parlement a délégué la compétence de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Le contrôle des actes posés au sein des établissements scolaires relevant de WBE est assuré en première ligne par les services centraux de WBE, dont le service de contrôle interne et le service audit interne. Le contrôle externe est, lui, assuré par les commissaires du gouvernement et la Cour des comptes. En tant que ministre de tutelle, je n'interviens que si un commissaire introduit un recours ou si la Cour des comptes attire mon attention sur une situation problématique.

La situation que vous évoquez a été découverte par les services internes de WBE à la fin de l'année dernière à l'issue d'une vérification sur les dépenses en matière informatique. À la suite de l'analyse réalisée, un contrôle sur place a été diligenté pour récolter plus d'informations. Pour résumer la situation, il s'agit principalement d'une reconduction de contrats en dépit de l'obligation de mise en concurrence, ce qui a conduit à installer une situation de monopole de fait au sein de l'établissement concerné. Par conséquent, une série d'irrégularités en matière de marché public a été mise en évidence. À la suite de ce contrôle, les instances de WBE et les commissaires du gouvernement ont été mis au courant. Les commissaires du gouvernement suivent attentivement l'évolution de ce dossier. Par ailleurs, l'absence de mise en concurrence constituant une infraction pénale, une dénonciation au Parquet a été faite en janvier dernier sur la base des premières constatations.

Fin 2021, plusieurs procédures disciplinaires ont été engagées; elles arrivent à leur terme en ce moment.

Concernant les contrats problématiques, certaines prestations ont pu être interrompues immédiatement sans mettre à mal les infrastructures informatiques. Pour les autres, il est prévu de sortir progressivement des contrats de manière à assurer la continuité du service public.

La confidentialité inhérente à ce type de procédures ne me permet pas d'évoquer, outre mesure, les différents éléments des procédures engagées de manière publique. Le cas échéant, une communication plus ciblée, respectueuse des droits des différents intervenants, pourrait être organisée.

Je conclurai par deux éléments. D'une part, depuis le contrôle diligenté sur place par WBE, certaines personnes font circuler une série d'informations, voire d'accusations sous couvert d'anonymat, sans jamais produire la moindre preuve. Ce genre de comportement me semble non conforme aux valeurs prônées

par l'enseignement officiel organisé que ces personnes prétendent défendre. Je le déplore!

D'autre part, la situation a été découverte à la suite d'un contrôle interne lancé par WBE. Au vu de la situation qui prévalait avant l'autonomisation de WBE, singulièrement cette dernière décennie, je me réjouis des efforts fournis par WBE pour améliorer sa gouvernance interne. Nous pouvons tous nous réjouir de cette évolution positive au sein d'un service public.

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – Même si WBE est autonome, vous m'avez fourni une série d'éléments d'information. Cependant, la question ne date pas du moment où des informations anonymes ont commencé à circuler. Elle se pose depuis que les syndicats et d'autres personnes qui sont en contact avec le dossier ont fourni des éléments qui ont été évoqués par un CoCoBa. Officiellement, à quel moment les responsables de l'Athénée royal de Ganshoren ont-ils confirmé les montants dont vous parlez?

Il m'importe de vous poser cette question, car, dans la perception des citoyens, il s'agit d'argent public. Par conséquent, les personnes veulent être certaines que les mandataires publics se saisissent de ce dossier. C'est d'ailleurs ce que je fais aujourd'hui, en sachant que les besoins de l'école sont énormes. Lorsqu'il y a eu des effondrements de plafond et de bâtiments, le préfet de l'époque m'avait dit qu'il avait un «chauffage à ciel ouvert». Tout à l'heure, nous avons parlé de la rénovation des bâtiments scolaires. Les besoins sont énormes et il est nécessaire d'apporter un suivi à ce dossier.

Je suis d'accord avec vous: il y a eu une évolution positive. En effet, un dossier a tout de même été ouvert par la justice. Au vu des irrégularités constatées, la procédure doit aller jusqu'au bout. Si des personnes en sont responsables et si 900 000 euros ont été dépensés durant douze ans, elles doivent être punies avec toute la rigueur de la loi. Nous devons être absolument attentifs à cette problématique.

#### ***4.13 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Impact de l'augmentation du prix de l'énergie sur le budget de la Communauté française»***

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Ma question est l'occasion d'aborder ce sujet préoccupant sous un angle différent. L'augmentation des prix de l'énergie s'est particulièrement aggravée récemment, avec des prix qui atteignent des niveaux jamais vus: le 8 mars dernier, le prix de référence du gaz est monté à 345 euros/MWh, alors qu'il était encore de 20 euros/MWh en juillet dernier. Le prix de l'essence et du diesel a atteint les 2 euros le litre et tend vers les 3 euros. Le prix de l'électricité reste lui aussi élevé.

Ces augmentations considérables des prix ont évidemment des effets directs sur les citoyens, mais aussi sur les institutions. La Communauté française n'est pas

épargnée, car la crise des prix de l'énergie a des conséquences sur le budget consacré au chauffage des bâtiments publics et des écoles, ainsi que sur le montant à dépenser pour le carburant utilisé par les agents qui sont en mission, etc.

Monsieur le Ministre, avez-vous évalué l'impact de la montée des prix de l'énergie sur le budget de la Communauté française, notamment sur le financement du travail des agents de la fonction publique? Comment le gouvernement va-t-il adapter son budget aux coûts supplémentaires engendrés par cette hausse de prix?

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le prix de l'énergie atteint des niveaux très élevés, ce qui a des effets directs pour les citoyens et les institutions publiques.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de précédentes réponses sur des thèmes proches: en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons la chance de nous fournir par l'intermédiaire d'une centrale d'achats pour les charges énergétiques de notre ministère, ce qui a permis d'amortir les hausses et de bénéficier de prix inférieurs à la moyenne du marché. Ces coûts n'ont donc pas à ce stade d'impact significatif sur notre budget. Je vous donne un exemple: le gaz a connu une envolée tout à fait historique des prix. Cependant le ministère a bloqué ces prix en 2021 grâce à l'achat anticipé sur les marchés. Cela nous permet aujourd'hui de nous fournir à des prix encore inférieurs à ceux que nous avons connus durant l'année précédente, et qui sont quatre fois moins élevés que les coûts actuels de marché. C'est un élément important.

Nous subissons une légère hausse des prix de l'électricité par rapport à l'année 2021, mais celle-ci est presque compensée par la baisse que nous avons obtenue sur le gaz. Pour l'année 2022, nous nous attendons à une augmentation de nos charges énergétiques globales de l'ordre de 5 % par rapport à 2021. Nous ferons un point sur ces estimations lors de l'ajustement budgétaire et nous adapterons notre budget en conséquence.

Pour la suite, un nouveau marché devra être lancé pour couvrir nos besoins à partir de 2023. Il est trop tôt pour en estimer les conséquences financières. En effet, nous n'en sommes qu'au stade de la préparation et bientôt du lancement. Les marchés sont à ce point volatils qu'il serait inopportun d'essayer d'en connaître le résultat pour l'instant.

Par ailleurs, l'augmentation des prix de l'énergie entraîne évidemment une hausse du coût de la vie pour les agents du ministère qui se traduit, au niveau salarial, par des indexations. À ce stade, sur la base de prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP) à la date du 1<sup>er</sup> mars 2022, deux indexations sont encore à prévoir en 2022 après une première indexation de la rémunération des membres du personnel au 1<sup>er</sup> février 2022: le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> septembre. La charge sup-

plémentaire en termes de rémunérations pour le ministère peut être estimée, à ce stade, à un peu plus de 12 millions. Toutefois, en cas d'indexation, les montants perçus du fédéral par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son financement sont également indexés. Ce ne sont donc pas des dépenses supplémentaires à compenser par la diminution d'autres dépenses de notre Fédération.

Un autre impact pour nos agents, comme vous le relevez très justement, Madame la Députée, se situe sur les frais de déplacement pour missions. Le taux de remboursement des frais de déplacement, dans le cadre de missions de service, s'élève actuellement à 0,3542 euro par kilomètre. Ce taux est révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. En projection pour cette année, le taux passerait à 0,3707 euro, soit une augmentation d'environ 0,0165 euro par kilomètre. Cette augmentation de l'indemnité kilométrique représente une augmentation de dépenses du ministère, mais relativement modeste. Elle serait de l'ordre de 60 000 euros si nous nous basons sur les kilomètres parcourus, en moyenne, par les agents pour les missions de service – avant la période de la crise sanitaire, évidemment.

Comme vous pouvez le constater, à ce stade, ces augmentations de prix n'ont pas de conséquences significatives sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, nous suivons la situation de près et mettons tout en œuvre pour qu'elle reste maîtrisée.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Je pensais que la centrale d'achat ne concernait pas l'ensemble de la Communauté française, puisque vous avez expliqué que vous alliez étendre son périmètre.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Nous passons par cette centrale d'achat pour nos dépenses, ainsi que pour celles d'autres pouvoirs organisateurs qui pourraient éventuellement y adhérer. Si c'est le cas, on peut les faire bénéficier de nos prix attractifs. Mais s'ils n'adhèrent pas, il n'y aura pas de conséquence pour notre budget.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Je comprends, mais le budget de ces pouvoirs organisateurs sera pourtant modifié. Les demandes qu'ils feront dans les dossiers de subvention adressés à la Fédération seront donc augmentées en conséquence.

Il faudra tenir compte des nombreuses répercussions de cette hausse du prix de l'énergie. Il faudra être créatif. Plusieurs propositions circulent pour aider les citoyens à faire face à cette hausse, dont le fait que le gouvernement fédéral bloque les prix. Cette question doit être débattue, notamment lors des différentes rencontres interministérielles, afin que les conséquences de cette augmentation ne soient pas trop importantes pour les citoyens et les institutions.

## 5 Ordre des travaux

**M. le président.** – La question orale de M. Eric Lomba à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Nouvelles technologies au service du travail de demain dans la fonction publique», est retirée.

La question orale de Mme Jacqueline Galant à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Projet de nouvelle école dans le quartier des Grands Prés à Mons», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h45.*